

RAPPORT ANNUEL 2022



Kerval
CENTRE ARMOR

Syndicat de valorisation des déchets



Table des matières

I. Définition de la feuille de route Kerval 2023 - 2030	VI. Logistique déchèterie et service transport
<hr/>	<hr/>
A. Un contexte législatif abondant, traduit à l'échelle régionale8	A. Activités du service transport37
B. Des enjeux forts qui impactent le niveau local8	B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval38
C. Dans un tel contexte, quelles orientations stratégiques adoptées pour Kerval Centre Armor ?9	VII. Bilan Traitement 2022
D. La formalisation d'une feuille de route 2023 - 203010	<hr/>
II. Compétences et organisation des services	A. Indicateurs de production des déchets ménagers du territoire Kerval en comparaison du niveau national40
<hr/>	B. Synoptique des déchets ménagers du territoire*41
A. Compétences statutaires12	C. Synoptique par typologie de flux :42
B. Comité syndical et instances exécutives13	D. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs46
C. Organisation des services14	VIII. Le volet financier
D. Synthèse du bilan social 202215	<hr/>
III. Les installations de traitement	A. Les tarifs par flux depuis 201850
<hr/>	B. Présentation du budget 202251
IV. Événements marquants 2022	C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises53
<hr/>	D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement pour les clients extérieurs53
A. La vie du syndicat23	E. Soutiens des Éco-organismes 2021 soldés en 202254
B. Techniques24	F. Subvention d'investissement55
V. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire	G. Subvention de fonctionnement55
<hr/>	H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux55
A. La Maison de la TERRE :30	
B. Autres32	
C. Activités du service animation-sensibilisation34	

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.



Rémy MOULIN
Président de **Kerval Centre Armor**

ÉDITO

L'année 2022 écoulée, c'est déjà l'annonce de mi-mandat pour les élus désignés par les intercommunalités pour gérer le syndicat Kerval. Trois années que nous avons consacrées, collectivement, à l'analyse des forces et faiblesses du syndicat avec pour objectif de se projeter sereinement dans l'avenir. L'ambition est de maintenir notre engagement en faveur de la réduction des déchets ménagers, poursuivre l'adaptation de nos outils de traitement et tendre toujours plus vers le Zéro Enfouissement. Une trajectoire écologique vertueuse qui est également celle adoptée par le Plan Régional Déchets permettant une complète indépendance de notre territoire vis-à-vis des solutions externes et une maîtrise des deniers publics.

A l'amorce de l'année 2023, les orientations sont dorénavant clarifiées et les contours des projets, à venir, définis. Il est ainsi temps pour le syndicat d'ouvrir une nouvelle phase, plus opérationnelle, en lançant officiellement les chantiers de modernisation de notre parc d'installations de valorisation des déchets ménagers :

- La rénovation et l'agrandissement de notre centre de tri de collecte sélective, Générís,
- Le renouvellement de l'exploitation de l'unité de tri et préparation CSR, Ti Valo,
- Le lancement du projet de construction d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique sur notre site historique de Planguenoual - Lamballe Armor, notamment pour prendre en charge les déchets aujourd'hui envoyés vers l'enfouissement.

Les pages suivantes entrent plus en détail dans les conclusions des études prospectives. Parallèlement à ces réflexions, la vie du syndicat se poursuit et l'année 2022 a été marquée par deux faits significatifs :

- La reprise complète des activités liées à la sensibilisation des publics scolaires et adultes, après deux années complexes où toutes les animations n'avaient pu être maintenues. On note la montée en puissance du nouvel outil pédagogique, à savoir la Maison de la TERRE, de plus en plus sollicitée par le public.
- On constate une baisse record des Ordures Ménagères Résiduelles de près de 6% en 1 an, témoignage de l'engagement de nos collectivités adhérentes en matière d'évolution des schémas de collectes pour favoriser la réduction des déchets ménagers.

A l'heure où se dessine de nouveaux changements dans nos habitudes avec la mise en place, prochaine, du tri à la source des biodéchets issus des ménages, cette tendance est révélatrice de l'implication de la population locale sur le sujet des déchets alors même que notre territoire est déjà un très bon élève en la matière.



Jean-Luc COUËLLAN
Vice-Président
en charge du bas de quai et
des éco-organismes



Yvon LE JAN
Vice-Président
en charge du traitement
et des voies innovantes



Dominique PRIGENT
Vice-Président
en charge des finances



Christian LE MAÎTRE
Vice-Président
en charge de la communication,
prévention et sensibilisation



Marcel SÉRANDOUR
Vice-Président
en charge des ressources
humaines



Présentation générale de Kerval Centre Armor





HISTORIQUE

Le 1^{er} Janvier 2014 a vu naître un nouvel acteur en terme de gestion des déchets ménagers : **KERVAL CENTRE ARMOR**.

2017 marque un nouveau pas dans la construction d'une coopération intercommunale renforcée, avec la fusion de plusieurs communautés de communes du périmètre Kerval faisant passer le nombre d'adhérents de 11 collectivités à 5.

Au 1^{er} janvier 2020, avec la disparition du SMITOM Launay-Lantic, Leff Armor Communauté devient membre de droit du syndicat.

OBJECTIFS

UNE VALORISATION MAXIMUM DES DÉCHETS

- Un projet collectif ambitieux qui s'appuie sur des principes de **bonne intelligence environnementale** (minimisation du recours à l'enfouissement, sensibilisation à la prévention des ressources).
- Des unités industrielles de traitement faisant appel aux **dernières technologies** de pointe en terme de tri.
- Une exigence politique plaçant **l'humain et le local au cœur de ses priorités**.
- L'objectif de demain est bien de faire en sorte que nos déchets ménagers permettent la création durable d'emplois et deviennent les futurs ressources du territoire (énergie, recyclage).

ACTIVITÉS

EXPLOITATION D'UNITÉS DE TRAITEMENT

- UVE Lamballe Armor : valorisation énergétique par l'incinération des flux d'OMr.
- UVO Lantic : valorisation organique avec la production de compost destiné à un retour au sol pour les OMr et les déchets verts.
- Centre de tri Génériss - Ploufragan : valorisation matière via le recyclage des emballages ménagers.
- Centre de tri Ti Valo - Ploufragan : valorisation matière et énergie (Combustibles Solides de Récupération - CSR) de flux originellement orientés vers l'enfouissement.
- ISDND Lantic : enfouissement des déchets dits «ultimes».

LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHÈTERIES

- Gestion de l'ensemble des mouvements de bennes vers les filières dédiées.

LA POLITIQUE DE SENSIBILISATION

- Promouvoir les bons réflexes pour éviter la production de déchets et encourager le geste de tri auprès des citoyens.

- Sensibiliser via nos 2 pôles :

Maison du TRI à Génériss - Ploufragan
Tri, recyclage, consommation

Maison de la TERRE de Lantic
Prévention, déchets organiques



141 communes



320 000 habitants



220 000 tonnes de déchets collectés



24 déchèteries

I. Définition de la feuille de route Kerval 2023 - 2030

A. Un contexte législatif abondant, traduit à l'échelle régionale

Depuis quelques années, la législation européenne et française est prolifique en matière de gestion des déchets, afin de répondre à trois objectifs principaux :

- La diminution de la production (via l'éco-conception, la prévention),
- La plus grande maîtrise des impacts,
- Le traitement par revalorisation : ré-emploi, recyclage, valorisation organique et énergétique.

Depuis 2020, cette réglementation trouve sa traduction à l'échelle régionale à travers le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) qui a pour mission d'orienter et planifier la mise en œuvre des politiques de collecte, de traitement et de valorisation des déchets déployées par les EPCI de collecte et de traitement.

Celui de Bretagne a été approuvé en mars 2020 et s'applique sur 12 années, jusqu'en 2032. Il intègre les enjeux bretons pour les décliner en des objectifs environnementaux et territoriaux adaptés à la Région :

- Traiter les déchets bretons en Bretagne, arrêt du traitement en dehors du territoire,
- Tendre vers le Zéro Enfouissement d'ici à 2035,
- Développer et amplifier la solidarité entre les différents EPCI de traitement des déchets,
- Favoriser et amplifier la valorisation - matière, énergétique - des déchets ménagers,
- Développer la valorisation énergétique haut PCI, notamment pour traiter les refus résiduels.

B. Des enjeux forts qui impactent le niveau local

A l'échelle du syndicat, un certain nombre de réglementations nationales et/ou de politiques régionales telles qu'inscrites dans le PRPGD, viennent directement impacter le schéma de traitement actuel du syndicat.

On pense, notamment ici aux objectifs de réduction de l'enfouissement, à l'obligation du tri à la source des biodéchets issus des ménages, aux réglementations toujours plus contraignantes en matière d'incinération et de compostage ou encore au développement progressif des filières dites à Responsabilité Élargie du Producteur.

augmentation de la fiscalité sur l'enfouissement et une réduction rapide des capacités autorisées. Cet effet ciseau génère une inflation des coûts visant à favoriser de nouveaux modes de traitement, certes plus vertueux, mais jusqu'à il y a peu, plus onéreux. Même avec un niveau faible de recours à l'enfouissement, Kerval est significativement impacté par l'explosion de son coût..

1. Contexte enfouissement :

Un des piliers de la politique de gestion des déchets au niveau national et régional est la réduction drastique de l'enfouissement, mode de traitement le plus impactant pour l'environnement. Cela se traduit par une

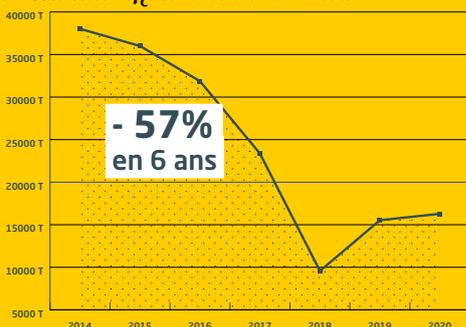
2. La mise en place du tri à la source des déchets organiques présent dans l'OMr :

Tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier les déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024. Les collectivités membres de Kerval en charge de la collecte sont en charge de la mise en œuvre de cette disposition et vont proposer des moyens de tri à la source, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, un compostage individuel ou collectif..

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Evolution de notre niveau de dépendance à l'enfouissement - Kerval de 2014 à 2020



L'objectif est bien de détourner une bonne partie des 27% de déchets organiques présents dans nos poubelles d'OMr (% national - voir infographie) vers une valorisation plus vertueuse.



3. Des réglementations contraignantes en matière d'incinération et de tri compostage des OMr :

Pour l'incinération des déchets ménagers, les nouvelles directives européennes (applicables en France à partir de fin 2023) sont très ambitieuses en termes de rendement énergétique et de traitement des fumées. Dans le cas d'unités de la génération de l'UVE de Planguenoual, elles sont impossibles à atteindre sans investissements conséquents. Au regard de la durée de vie résiduelle de l'usine, cela interroge.

Concernant le tri-compostage des Ordures Ménagères Résiduelles, d'ici 2027, les nouvelles réglementations rendront quasi impossible le retour au sol de composts issus du tri sur OMr en mélange. Quid de l'avenir du Tri-Mécano-Biologique (TMB) de Lantic dans ces conditions.

4. Le développement des nouvelles filières dites à "Responsabilité Élargie du Producteur" :

2022-2023 annoncent également l'apparition et le développement de nouvelles filières pilotées par des éco-organismes en charge de la gestion de la fin de vie d'objets/matériaux du quotidien. Ainsi, la loi AGECE a, notamment, acté la création des filières suivantes :

- Les jouets (2022),
- Les articles de sport et de loisirs (2022),
- Les articles de bricolage et de jardin (2022),
- Les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment (2023),



- Les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- Les emballages professionnels (2025).

Aujourd'hui, ces typologies de déchets sont prises en charge par le Service Public de Gestion des Déchets ménagers (SPGD) via l'OMr, la collecte sélective ou les flux de déchèterie. Qu'en sera-t-il demain si ces éco-organismes décident de gérer en direct ces déchets sans recours aux installations de traitement des collectivités, et notamment celles de Kerval ?

C. Dans un tel contexte, quelles orientations stratégiques adoptées pour Kerval Centre Armor ?

Dans ce contexte, dès 2020, lors de leur prise de fonction, les élus ont souhaité lancer un certain nombre d'études prospectives afin d'accompagner la prise de décision en matière d'évolution du schéma de traitement du syndicat. Deux d'entre elles ont particulièrement participé à la définition de la feuille de route Kerval, à savoir :

- L'étude sur le devenir de l'Usine de Valorisation Énergétique de Planguenoual (2020-2021)
- L'étude Etat des lieux et perspectives (2021-2022)

La seconde, plus spécifiquement se décomposait en 4 phases, afin d'appréhender tous les enjeux, particularismes locaux, état des installations avant toute simulation de scénarios technico-économiques réalistes :

- Phase 1 - Etat des lieux organisationnel 2019-2020,
- Phase 2 - Audit technique des installations de traitement,
- Phase 3 - Définition des scénarios à étudier et analyse technico-économique des scénarios,

- Phase 4 - Analyse approfondie du scénario préférentiel et rédaction de la feuille de route KERVAL 2023 - 2030.





D. La formalisation d'une feuille de route 2023 – 2030

Les conclusions de l'étude Etat des Lieux et Perspectives ont été rendues en septembre 2022, et elles proposent la mise en place d'un plan d'actions multi-filières, extrêmement ambitieux pour la structure :

1. Un plan d'actions basé sur des fondamentaux :

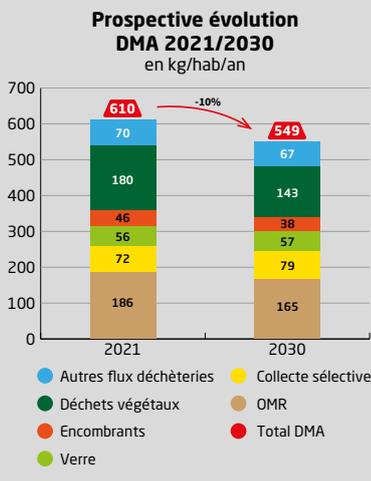
Se fixer des objectifs exigeants mais réalistes de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en bonne intelligence avec les collectivités publiques, membres du syndicat, en charge de la collecte,

- Appliquer à l'échelle locale la trajectoire régionale du « Zéro Enfouissement »
- Favoriser la coopération territoriale avec les collectivités bretonnes voisines pour plus de complémentarités techniques et d'optimisation financière entre les structures,
- Maîtriser durablement les coûts de traitement des DMA, afin de stabiliser cette partie de la fiscalité « Déchets » (environ 50% du montant de la fiscalité),
- Préserver et améliorer le patrimoine syndical pour viser l'autonomie de traitement local et éviter la dépendance à des solutions externes,
- Offrir des solutions pérennes de valorisation aux déchets des activités économiques de notre territoire.

2. Description de la feuille de route :

i- Une trajectoire de baisse des Déchets Ménagers et assimilés de l'ordre de 10% en 9 ans

La Bretagne est une région attractive, en particulier sur ses zones côtières, et elle voit sa population augmenter régulièrement. A l'échelle Kerval, une augmentation de 5,8% de la population entre 2020 et 2040 a été prise en compte pour l'élaboration du plan d'action (données INSEE).



Malgré cette progression attendue, le syndicat a construit son futur schéma de traitement sur la base d'une réduction de l'ordre de 10% de DMA par rapport à 2021.

De façon un peu plus détaillée, la

prospective 2030 se caractérise, notamment, par :

- La mise en place progressive de la fiscalité incitative sur l'intégralité du territoire et l'application de la réglementation « Bio-déchet » nous permettent d'envisager une baisse de l'ordre de 11% de l'OMr,
- Le développement des filières REP devraient avoir également un impact sur le gisement d'encombrants de déchèterie, qu'on anticipe à -15%,
- Une réduction de l'ordre de 13% de la quantité de végétaux pris en charge, grâce à une politique volontariste de nos adhérents.

ii- Vers la fermeture du TMB de Lantic

Les nouvelles préoccupations de la diffusion des microplastiques dans l'environnement auront eu raison des composts issus du tri sur OMr. Malgré l'intérêt du retour au sol de la matière organique dans la lutte contre le changement climatique et ses effets, Kerval prend acte de cette évolution, en programmant l'arrêt du tri-compostage des OMr à Lantic en 2027. Elles devront dès lors être incinérées.

iii- La trajectoire Zéro Enfouissement à l'échelle Kerval

Le syndicat dispose d'un ratio d'enfouissement plutôt bas des résiduels de DMA, autour de 9% en 2021, alors que la moyenne française se situe plutôt autour de 25%...

Afin de s'inscrire dans la trajectoire Zéro Enfouissement sur son territoire, Kerval se propose d'adopter les orientations suivantes :

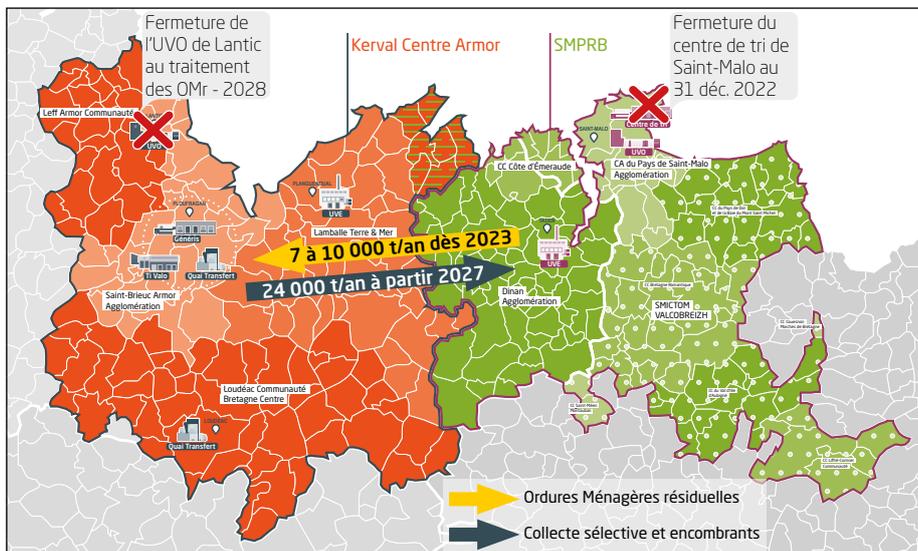
Mise en place d'une coopération territoriale avec le syndicat voisin, le SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie

Cette nouvelle destination de l'UVE de Planguenoual, ainsi que la fermeture du TMB de Lantic à l'horizon 2027, implique que le syndicat dispose d'une solution pour le traitement d'une partie des OMr produite sur la zone.

C'est pourquoi, une coopération publique-publique a été validée en comité syndical en date du 21 septembre 2022. avec le Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie (SMPRB) afin que leur UVE de Taden prenne en charge, dès 2027, et cela pendant 21 ans l'équivalent de 24 000 t d'OMr issues de Kerval. Parallèlement, le SMPRB envoie depuis le 1er janvier 2023 près de 10 000 t de collecte sélective de son territoire sur le site de GENERIS, un partenariat de long terme bénéfique aux deux structures sur le volet politique et technico-économique.

Création d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique à Planguenoual

Aujourd'hui, la seule alternative à l'enfouissement pour la



en 2030.

Enfouissement des ultimes sur l'ISDND de Lantic avec baisse de la quantité annuelle enfouie

Le site de Lantic dispose aujourd'hui d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) disposant d'une capacité autorisée de 14 000 t/an. L'objectif du présent plan d'action est de pérenniser cette installation pour les déchets résiduels ou « ultimes » issus des DMA Kerval qui ne peuvent pas techniquement être dirigés vers l'incinération, de par leurs propriétés (refus

prise en charge d'un déchet résiduel reste l'incinération. Toutefois, en raison du caractère particulièrement calorifique de ces typologies de déchets, il convient de disposer d'une technologie dite à haut PCI ce qui n'est pas le cas de l'UVE actuelle.

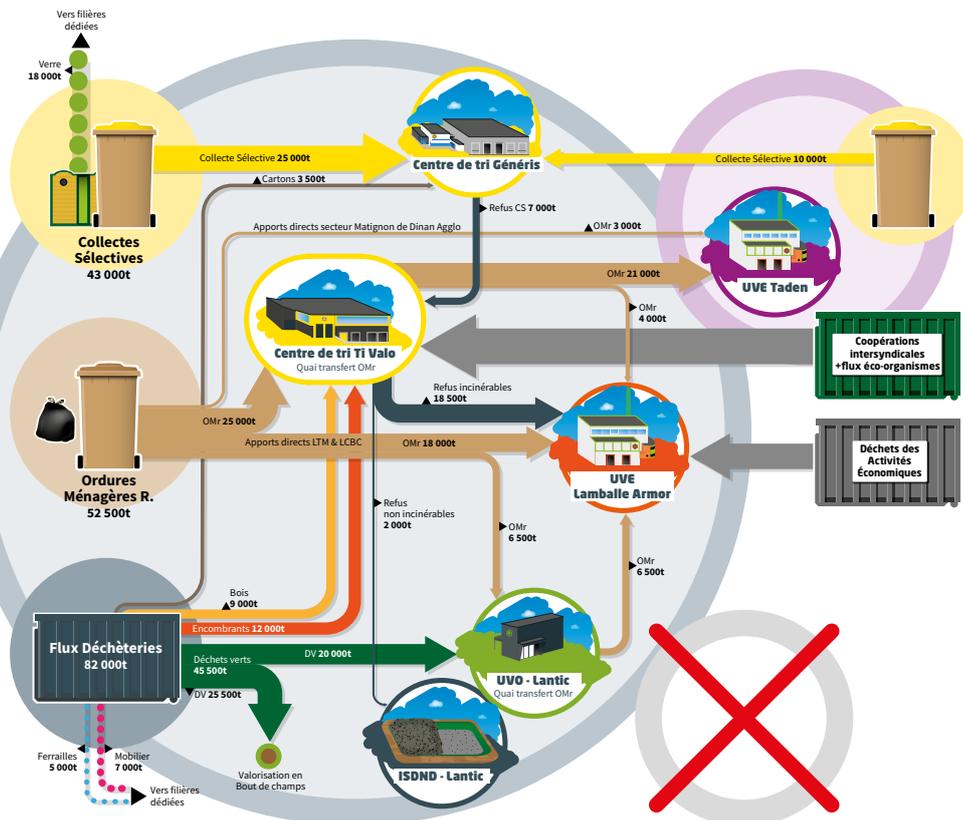
Le plan d'action KERVAL 2023-2030 acte donc la création d'un équipement de ce type sur le site de Planguenoual pour 2027-2028. Il prendra en charge la très grande majorité des déchets résiduels produits par le syndicat, afin d'atteindre un taux maximum de 2% des DMA enfouis

lourds non valorisables - quasi inertes).

Cette décision garantit la pleine indépendance du syndicat en matière d'enfouissement externe et permet à la structure de réduire à moins de 3 000 t/an, les déchets ultimes qui y seront stockés.

iv- Evolution du schéma de traitement Kerval à l'horizon 2030

Ci-dessous, est présenté le schéma des flux projetés en 2030. A comparer avec le schéma actuel p 41.





II. Compétences et organisation des services

A. Compétences statutaires

Pour rappel, Kerval Centre Armor est une structure publique de coopération intercommunale de type syndicat mixte regroupant 5 collectivités (voir tableau ci-dessous).

Le Comité Syndical est l'organe décisionnel, il est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante de chaque adhérent du Syndicat.

Kerval Centre Armor s'appuie également sur ses services chargés de la gestion quotidienne du syndicat ainsi que son animation. (Voir organigramme des services)

1. Compétences

Le syndicat a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés (tri, valorisation, compostage, incinération, transport, stockage, gestion du passif, et toutes autres filières et process techniques à même de répondre aux exigences du développement durable...).

Il assure en conséquence les études, les acquisitions foncières, la réalisation et la gestion des installations et des équipements nécessaires pour mener à bien ses missions.

2. Limites de compétences entre le syndicat et ses adhérents

Répartition des compétences à partir du 1^{er} janvier 2020

COLLECTE OMr et TRI SELECTIF	DÉCHÈTERIES		TRAITEMENT OMr et CS
	Haut de Quai	Bas de Quai	
Leff Armor Communauté	Kerval Centre Armor	Kerval Centre Armor	Kerval Centre Armor
Saint-Brieuc Armor Agglomération			
Lamballe Terre et Mer			
Loudéac Communauté Bretagne Centre			
Dinan Agglomération (secteur Matignon)			

La collecte en mélange, la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, la réalisation et la gestion des déchèteries en «haut de quai» sont de la compétence des établissements publics, membres de Kerval Centre Armor.

En ce qui concerne le transport, il est compétent pour effectuer les transferts des déchets issus du territoire. En ce qui concerne les déchèteries :

- > Les flux pris en charge dans le cadre d'une REP sont de la compétence des EPCI ;

Kerval Centre Armor prend en charge le transport des déchets chargés en caisson, type ampliroll ;

- > Le syndicat prend également en charge le transport et le chargement des déchets reçus sur la plateforme faisant l'objet d'une prestation de traitement in situ réalisée par Kerval.

3. Activités au titre de la vocation fédératrice du syndicat et activités accessoires

i- Filières REP

Avec l'accord de ses membres, le syndicat peut agir pour le compte des EPCI l'ayant mandaté par convention spécifique, pour la négociation et la gestion des contrats avec les éco-organismes.

ii- Assistance technique

Kerval Centre Armor, dans le cadre de sa mission de service public et de son expertise, peut assurer des missions techniques et administratives ainsi que des prestations intellectuelles et de service, pour le compte de ses membres, conformément à la législation en vigueur.

iii- Déchets hors périmètre de compétence ou géographique

Le syndicat peut traiter des déchets compatibles avec les installations dans le respect de chaque arrêté préfectoral d'exploitation tels que :

- > les boues de STEP,
- > les déchets hospitaliers,
- > les algues vertes,
- > les déchets provenant des services publics de nettoyage et de propreté, d'activités nécessaires

pour garantir la salubrité publique,

- > les DAE (Déchets d'Activité Economique) et assimilés...

Enfin, dans le respect des lois et règlements en vigueur, le syndicat peut effectuer des prestations relevant de sa compétence pour le compte de tiers.



B. Comité syndical et instances exécutives



Le Comité Syndical

Kerval Centre Armor est administré par un Comité Syndical composé de 37 délégués-élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), membres du syndicat.

Chaque collectivité territoriale est représentée par un minimum de 2 délégués titulaires + 1 délégué/tranche de 10 000 habitants complémentaires. A cela s'ajoute, pour chaque EPCI, la désignation de suppléants à hauteur de 50% du nombre de titulaires. En cas d'empêchement d'un titulaire, ce dernier peut se faire représenter par l'un des délégués suppléant de sa collectivité d'origine.

Le Comité Syndical se réunit, sur convocation du Président, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins 4 fois par an. Il règle par ses délibérations les affaires du syndicat, notamment :

- l'élection du Président et des autres membres du bureau
- le vote du budget et du compte administratif
- la conclusion des contrats et marchés
- la décision d'ester ou de défendre en justice

Le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

Le Bureau

Le Bureau permanent est composé de membres délégués du comité syndical. Il comprend :

- Le Président,
- Les 5 Vice-Présidents,
- 9 autres délégués.

Le Bureau gère les affaires courantes dans le cadre des délégations que lui attribue le comité syndical, et participe, sur l'initiative du Président, à la préparation des délibérations.

Le Président

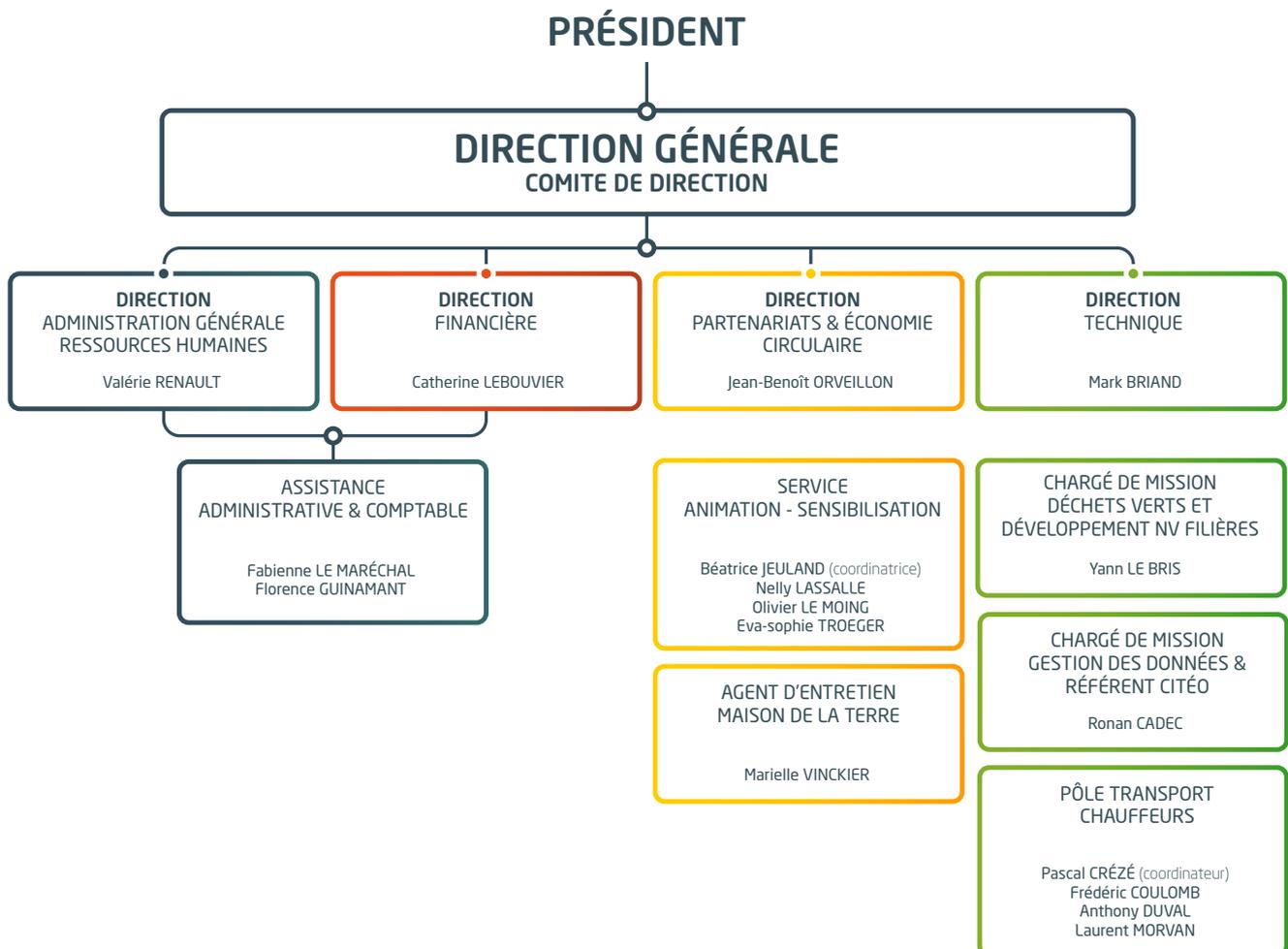
Le Président est en charge de l'exécutif au sein du syndicat mixte. Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical et du Bureau. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents.

Il est également le chef des services du syndicat.



C. Organisation des services





D. Synthèse du bilan social 2022

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application *www.bs.donnees-sociales* des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

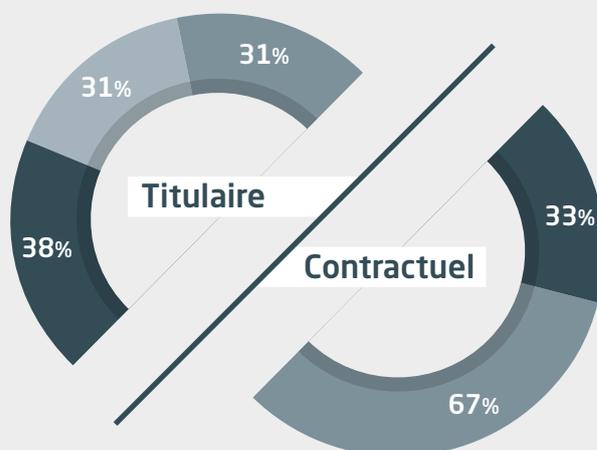
Effectifs

- Fonctionnaires **13**
- Contractuels permanents **2**
- Contractuels non permanents **1**

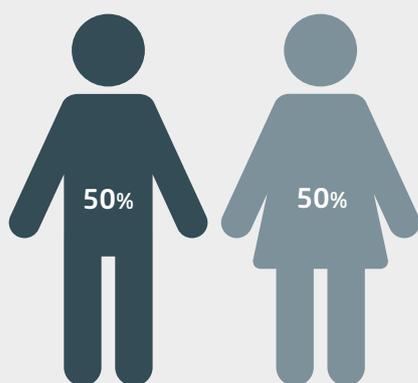


Répartition par service et par statut

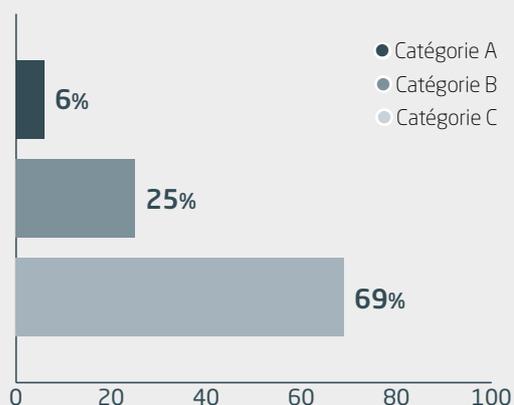
- Administrative
- technique
- Animation



Répartition des agents par genre



Répartition des agents par catégorie



La totalité de la **synthèse du bilan social 2022** est à retrouver en annexe.



III. Les installations de traitement (propriété Kerval)

L'UNITÉ DE VALORISATION ORGANIQUE

Historique

1980 Création de l'usine et du site d'enfouissement adjacent.

2004 Modernisation de l'unité de valorisation organique de Launay-Lantic permettant de produire un compost répondant à la charte CERAFEL et à la norme NFU 44-051.

2007 Certification OHSAS 18 001

2009 Mise en conformité odeurs avec implantation de casiers ventilés pour la maturation du compost.

Création de box complémentaires pour le traitement des algues vertes de la baie de Saint-Brieuc.

2017 Aménagement de la tour d'affinage pour intégrer une zone de transfert des refus grossiers (> à 30mm) à destination de Ti Valo.



Chiffres clés

6

EMPLOIS

UN COMPOST
QUI RÉPOND
À LA NORME

**NFU
44 051**

ET À LA CHARTE
CERAFEL

ENVIRON **9 000t** DE
COMPOST PRODUITS À VOCATION
PRINCIPALEMENT AGRICOLE

Fiche d'identité

Exploitant :

PAPREC Énergies

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité nominale :

- > 15 000 t OMr/an
- > 10 000 t/an déchets verts
- > 20 000 t/an algues vertes

Flux entrants :

- > OMr / déchets verts / algues vertes
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Compost urbain (OMr+DV)
- > Compost déchets verts



FOCUS SUR

LE TRAITEMENT DES ALGUES VERTES

Flux réceptionnés :

Les algues vertes traitées sur le site de Launay-Lantic sont collectées sur l'estran par les collectivités touchées par le phénomène des marées vertes en Côtes d'Armor.

Le ramassage des algues fraîches entraîne l'apport de sable dans le flux à traiter. Celui-ci peut aussi contenir des macro déchets marins et des galets.

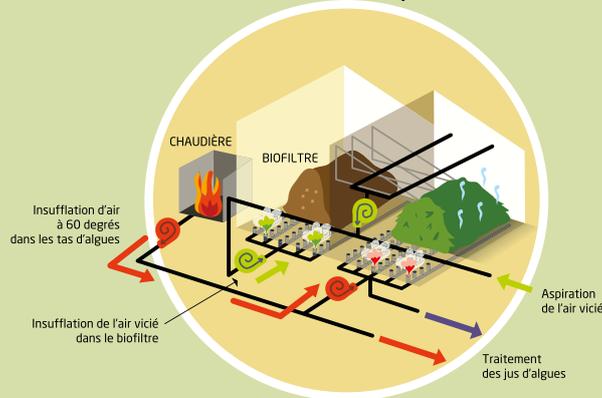
Procédé de traitement :

Les algues vertes sont mélangées dès leur réception à un structurant ligneux (branchages) issu du criblage des déchets végétaux à raison d'un volume d'algues pour un volume de structurant. Le mélange est rentré dans des box de séchage pour une durée de 2 semaines. Le produit est ventilé en permanence par de l'air chauffé à 60°C afin d'accélérer l'évaporation de l'eau des algues tout en garantissant le maintien du mélange en oxygénation permanente pour éviter la formation d'H₂S.

Après 2 semaines, le mélange est sorti des box pour être criblé à 30 mm afin d'en extraire le structurant ligneux, les galets et les macro-déchets qui peuvent être collectés avec les algues. A noter que le structurant récupéré est réutilisé dans le process pour les apports suivants.

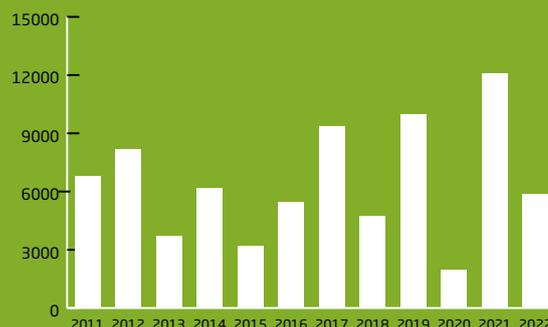


Box de séchage



La matière sèche du produit finit (fraction inférieure à 30mm) est composée essentiellement de sable et de coquillages, d'une fraction fine du structurant et de la matière organique compostée des algues. Le produit est conservé en stabilisation sur le site pendant une durée d'un an afin de prévenir tout risque de présence d'hydrogène sulfuré (H₂S) lors de son utilisation finale.

Tonnages d'algues vertes réceptionnées sur l'UVO de Lantic





L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Historique

1992 Mise en route opérationnelle de l'usine

2002 Travaux au niveau de la filtration des fumées : augmentation de la surface filtrante de 30%.

2007/2012 L'UVE de Lamballe est réglementée par un nouvel Arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2007 et par un arrêté préfectoral complémentaire du 23 décembre 2012

2013 Agrandissement des locaux sociaux

2014 Un préleveur en semi continu de dioxines et furanes est installé et mis en service

2018 L'UVE est certifiée ISO 50 001



Chiffres clés

16

EMPLOIS

ENVIRON
2 900 000
EUROS DE REVENTE
ÉLECTRIQUE
EN 2022

22% DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE GRÂCE À LA
PRODUCTION ÉLECTRIQUE
ENVOYÉE SUR LE RÉSEAU.

Fiche d'identité

Exploitant :

Suez Environnement

Marché à échéance : 31/12/2024

Capacité nominale :

44 000 t/an

Flux entrants :

- > OMr
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Métaux ferreux
- > Mâchefers
- > Réfiom



Scannez le QR code
pour visionner la vidéo
du fonctionnement de Générés



LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE GÉNÉRÉS

Historique

- 2001** Ouverture de l'usine en octobre.
- 2007** Installation d'une machine de tri optique ternaire sur la ligne des plastiques-métaux.
- 2013** Refonte complète de l'ensemble du process, passerelles et cabines, qui permet pratiquement de doubler la capacité de tri du centre.
- 2015** Agrandissement des locaux sociaux + création d'une salle pédagogique dédiée.
Mise en place d'une plateforme extérieure de stockage.
- 2016** Agrandissement des bâtiments de réception et d'expédition. Ajout d'équipements complémentaires en perspective de l'extension généralisée des consignes de tri.



Chiffres clés

60
EMPLOIS

13
SORTES DE
MATIÈRES 1^{ÈRES}
SECONDAIRES
EXTRAITES

23%
D'ERREURS
DE TRI
L'ENTRANT

+ DE **20Kt**
DE PRODUITS ENVOYÉS
VERS LES FILIÈRES
DE RECYCLAGE

Fiche d'identité

Exploitant :

Suez Environnement
Marché à échéance : 31/12/2023

Capacité nominale :

35 000 t/an en 100% extension
de consignes de tri

Flux entrants :

> Déchets issus de la collecte sélective

Flux sortants par famille :

- > Plastiques rigides et souples
- > Métaux ferreux et non ferreux
- > Papier-carton
- > Refus



Scannez le QR code pour visionner la vidéo sur la **génèse de Ti Valo**



L'UNITE DE TRI ET DE VALORISATION MATIÈRE & ÉNERGIE TI VALO

Historique

2014 Attribution du marché public "conception, réalisation, exploitation" de l'unité des Châtelets à l'entreprise Guyot Environnement en juillet.

Démarrage du marché effectif au 1^{er} novembre.

2015/2017 Déconstruction du process de compostage précédent. Agrandissement des bâtiments d'exploitation et mise en place du nouveau process

2017 Juin : mise en service industrielle des 2 ateliers de tri.

Octobre : inauguration de la nouvelle unité dans le cadre du Recyclage en fête 1^{ère} édition.



Chiffres clés

32
EMPLOIS

+ DE
20kt
DE CSR
PRODUITS
HORS BOIS B

70%
TAUX DE VALORISATION GLOBALE
DONT 40% DE CSR

Fiche d'identité

Exploitant :

Guyot Environnement
Marché à échéance : 21/06/2024

Capacité nominale :

65 000 t/an

Flux entrants :

- > Encombrants
- > Refus de tri
- > Déchets des Activités Économiques

Flux sortants :

- > Plastiques, papier-carton, Métaux
- > Bois
- > Combustibles Solides de Récupération
- > Gravats/inertes
- > Refus



L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)

Historique

1980 Création du site d'enfouissement et de l'usine adjacente.

2000 Depuis cette date, les 6 derniers casiers sont conformes aux nouvelles règles d'étanchéité et de gestion des lixiviats.

2017 Entrée en exploitation du dernier casier en octobre d'un volume de 43 000m³



Chiffres clés

CASIER F

43 000
M³

14 000t

CAPACITÉ ANNUELLE
RÉGLEMENTAIRE MAXIMUM

AU 31/12/22

8 000 M³
RÉSIDUELS

DURÉE DE VIE AU
31/12/22

2 À 3 ANS

SELON VOLUME
ANNUEL ENFOUI

Fiche d'identité

Exploitant :

PAPREC Énergies

Marché à échéance : 30/06/2028

Capacité réglementaire maximum :

14 000 t/an

Flux entrants :

Refus de compostage < 30 mm



Événements marquants et politique de sensibilisation





IV. Événements marquants 2022

A. La vie du syndicat

1. Départ en retraite et remise de médailles

Le 1er mai dernier l'un de nos agents au service transport a quitté notre collectivité pour profiter de sa retraite.

Médaille d'argent en 2018 pour récompenser ses 20 ans au sein du service publique, Laurent Morvan a occupé le poste de chauffeur-gardien lors de son arrivée au Smictom des Châtelets en 1999, puis uniquement chauffeur lors de la fusion des syndicats dont faisait partie le Smictom pour devenir Kerval Centre Armor en 2014. Parmi les nombreux métiers que Laurent Morvan a pratiqué, il aura été gardien de déchèterie, ripeur et chauffeur. Des métiers autour des déchets mais surtout dans une volonté de sensibilisation de la population à des sujets environnementaux.

Ce fut également l'occasion de médailler Frédéric Coulomb et Catherine Lebouvier par une médaille d'argent ainsi que Valérie Renault par une médaille Vermeil.



2. Ruca : mise en service du parc photovoltaïque



Le parc solaire de Ruca est entré en service début octobre 2022.

Implanté sur l'ancien site d'enfouissement de Ruca, propriété de Kerval Centre Armor, dix ans ont été nécessaires pour que le projet voie le jour.

Le chantier, réalisé par l'entreprise Initiatives et énergies locales (IEL), a été lancé en mai et s'est terminé début octobre. La centrale photovoltaïque comprend 9 822 modules. Elle devrait produire 4,5 M kWh / an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1 280 habitants.

Le coût du chantier est estimé à 4 millions d'euros. Pour mener à bien ce projet, l'entreprise IEL a noué un partenariat avec la SEM énergies 22.

3. Tournage à l'UVO de Lantic

Le mardi 11 octobre, la rue de la Fontaine de Trémargat qui mène à la Maison de la TERRE et à l'UVO de Lantic était exceptionnellement fermée ; et pour cause, l'équipe de tournage du film "Les algues vertes", adapté de la bande dessinée du même nom d'Inès Léraud, était à la manoeuvre pour réaliser 2 scènes.

Les algues vertes , qui, "malheureusement" pour le tournage, n'étaient pas présentes sur nos plages à cette période. Une partie de l'équipe du film s'est donc trouvée à aller ramasser suffisamment d'algues à la main sur la plage pour les mélanger par la suite avec un peu de compost afin de pouvoir réaliser la scène du déchargement dans l'usine (cf photo).

Hormis cette péripétie, le programme a pu se dérouler dans la journée, l'équipe ayant investi l'extérieur de la Maison de la TERRE pour leur repas du midi.





B. Techniques

1. Campagne de caractérisation des encombrants 2022



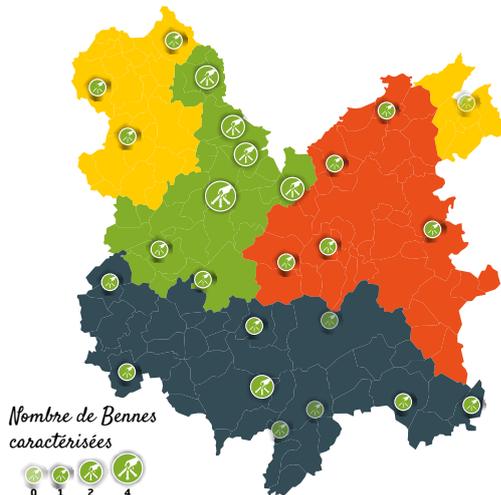
i- Contexte : pourquoi caractériser les encombrants ?

La campagne poursuit 2 objectifs principaux:

- Déterminer la composition des encombrants afin d'optimiser le traitement des encombrants en développant la valorisation matière au cours des prochaines années.
- Connaître la composition quantitative et qualitative des déchets relevant des filières REP qui vont voir le jour dès 2022 : Article des Sport et Loisirs (ASL); Jouets; Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ); Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).

ii- L'échantillonnage :

La répartition du flux de déchets doit être représentative des encombrants produits sur le territoire. Une répartition des bennes à trier a donc été réalisée en fonction des tonnages produits annuellement par chaque déchèterie.



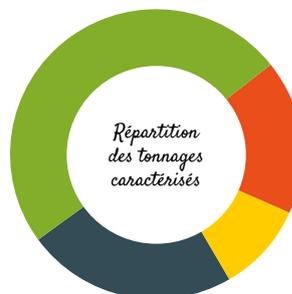
Définition Encombrants (ou tout venant):

Les encombrants ou tout-venants, sont des déchets en général volumineux qui ne sont pas collectés dans les bennes «valorisables» des déchèteries.

Au fil des années, certains déchets ont cessé d'être collecté dans ces bennes «encombrants» grâce à la mise en place de nouvelles filières de valorisation. C'est le cas du Mobilier, du bois et bientôt des déchets du bâtiment.

En chiffres

29 bennes caractérisées
provenant de 21 déchèteries
pour un total de 112 tonnes



- Saint-Brieuc Armor Agglo 49.5% • 14 bennes
- Lamballe Terre & Mer 17.4% • 5 bennes
- Leff Armor Communauté 9.8% • 3 bennes
- Loudéac Communauté 23.3% • 7 bennes

La présentation détaillée de la campagne de caractérisation des encombrants 2022 est téléchargeable en annexe du rapport ou en scannant le QR Code ci-dessous :





iii- Le mode opératoire :

A la réception de la benne d'encombrants, le contenu est déversé sur le sol. À l'aide d'un télescopique, les déchets sont étalés avant d'être triés manuellement.

L'ensemble des déchets contenus dans la benne sont triés jusqu'à une granulométrie minimale de 200 mm. Les déchets triés manuellement sont répartis dans des pall-box de 800l avant d'être pesés.

Pour la pesée, RETRILOG a mis à disposition une balance ainsi qu'un chariot élévateur pour manipuler les pall-box.



L'ensemble des opérations de tri / pesée / stockage a été réalisée à l'UVO de Lantic, qui dispose de hangars suffisamment grands pour travailler à l'abri des intempéries.

Main d'oeuvre et matériels nécessaires :



7 agents de RETRILOG
2.5 ETP Kerval



1 chariot élévateur
1 télescopique



1 balance
Pall-box pour le tri

Le tri :

Les déchets ont été triés en fonction des catégories suivantes :



- Tri sur 17 catégories / 33 types de déchets.
- Intégralité des tonnages stockés en mélange après caractérisation pour passage test sur Ti Valo.
- Catégorie des plastiques durs stockés et triés postérieurement en PE-PP.

TRI MATIÈRE



BOIS

bois de catégories A (palettes) et B, pas de meubles



FIBREUX

papier et carton



MÉTAUX



FILMS TRANSPARENTS

seule catégorie commercialisable, colorée en CSR



PLASTIQUES DURS

gaines, jouets, caisses, bidons, jardinage, pots



COMBUSTIBLES

Caoutchouc, Mousse, PSE, Composite ...)



REFUS

gravats et inertes, DDS, Omr



FLUX CSR

déchets combustibles de taille réduite, difficilement triables manuellement

TRI FILIÈRES REP



MOBILIER

tous les meubles (bois, plastiques, métal, matelas...) + mobilier PRAC*



TEXTILES

habillement, chaussures, maroquinerie, linge de maison



DEEE



EMBALLAGES MÉNAGERS



BÂTIMENTS

plâtre, Bois, PVC, Ouvrants fermants, incinérables, Gravats, moquettes



SPORT LOISIRS

équipements de sports et loisirs



BRICOLAGE

équipements de bricolage



JARDINAGE

équipements de jardinage



JOUETS

Jouets en mélange

Nouvelle filière REP



iv- Résultats et analyses :

Les principaux enseignements de cette caractérisation :

- une part très importante des encombrants issues des activités liées au secteur du bâtiment (30%)
- des erreurs de tri toujours aussi importante (30 à 40% en fonction des territoires).
- une fraction des déchets plastiques non négligeable valorisables aisément par la mise en place d'un tri.

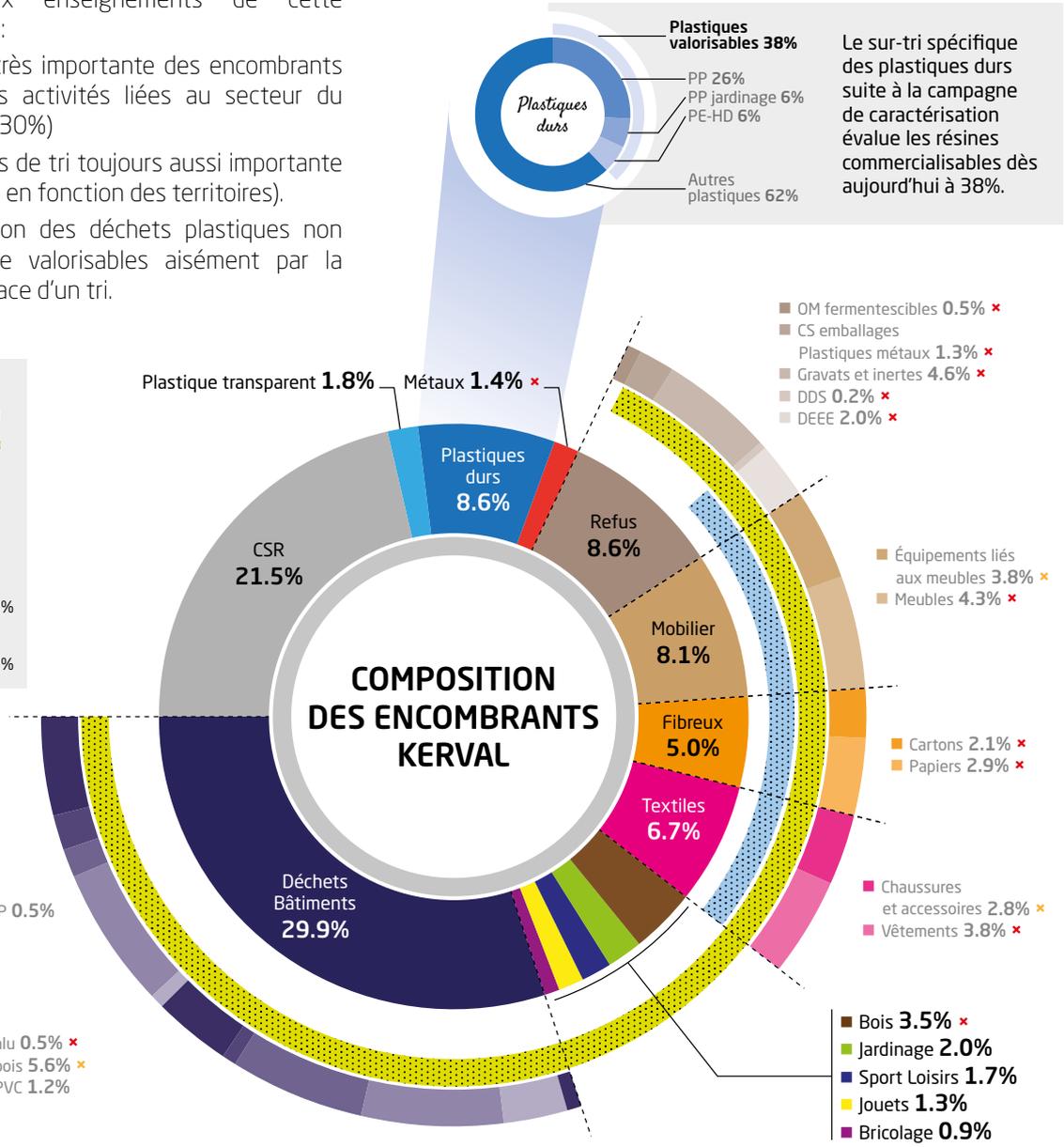
Légende

Flux sous REP



Erreurs de tri

- erreur de tri ✗
- erreur de tri selon consigne ✗



Le sur-tri spécifique des plastiques durs suite à la campagne de caractérisation évalue les résines commercialisables dès aujourd'hui à 38%.

Extrapolation des flux sous REP

Lorsque l'on parle de filières REP (Responsabilité Elargie de Producteurs), on évoque le principe du pollueur-payeur. Autrement dit, les producteurs et les metteurs sur le marché ont l'obligation de financer la collecte et le traitement des déchets qu'ils produisent. Par exemple en 2008, les producteurs des déchets électriques et électroniques ont dû financer la filière de valorisation de l'ensemble des déchets électrique. En 2014, c'est le tour du mobilier et dans quelques mois ce seront les déchets du bâtiment qui suivront la même règle.

Dans les déchèteries, cela s'est traduit par la mise en place

de bennes dédiées. Les déchets visés par cette réglementation ne sont plus jetés dans la benne «encombrants» mais déposés dans des bennes spécifiques pour être valorisés.

Pour les collectivités, l'impact financier est important. En effet le

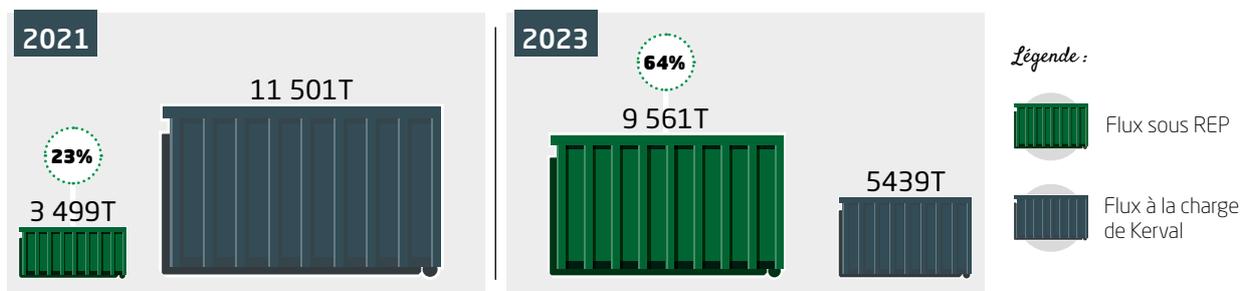


Déchets mobiliers extraits des encombrants lors d'une caractérisation.



traitement d'un déchet collecté en «encombrants» est intégralement payé par la collectivité. Dès lors qu'une filière REP se met en place, le traitement des déchets qui

en font parti sont à la charge des industriels qui les ont produits.



Les erreurs de tri - l'impact financier

Depuis 2013, nous avons réalisé 3 caractérisations sur notre territoire. Un des éléments que nous suivons particulièrement est le taux d'erreurs de tri.

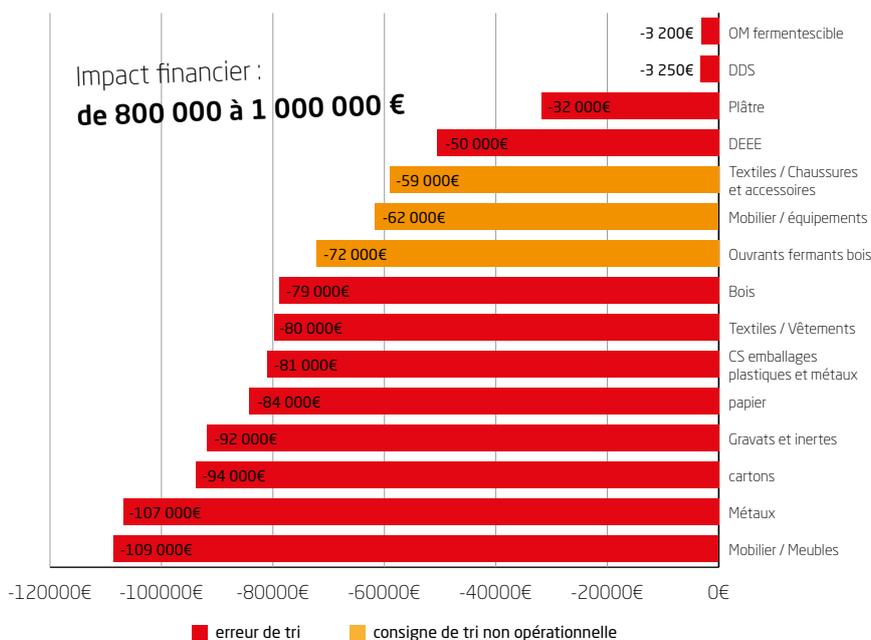
Qu'entend-on par «erreurs de tri» ?

Une erreur de tri est un déchet valorisable qui a été déposé dans la benne «encombrants». Au-delà de l'aspect environnemental qui peut être en partie corrigé par une phase de tri dans notre usine Ti Valo, il demeure un impact financier important.

Un déchet, valorisable ou non, jeté dans la benne «encombrants» coûte 180€ à traiter. Montant financé par les taxes et redevances déchets.

Au contraire un déchet valorisable (cartons, bois, métaux, mobilier...) déposé dans la bonne benne a un coût de traitement moindre (ex : bois) voir même entrainer une recette (ex : cartons, métaux).

Les erreurs en déchèterie ont donc un impact financier global important estimé à 900 000€ par an. Ce montant



au lieu de venir compenser les coûts de traitement se retrouve donc facturé aux collectivités, donc indirectement aux usagers.

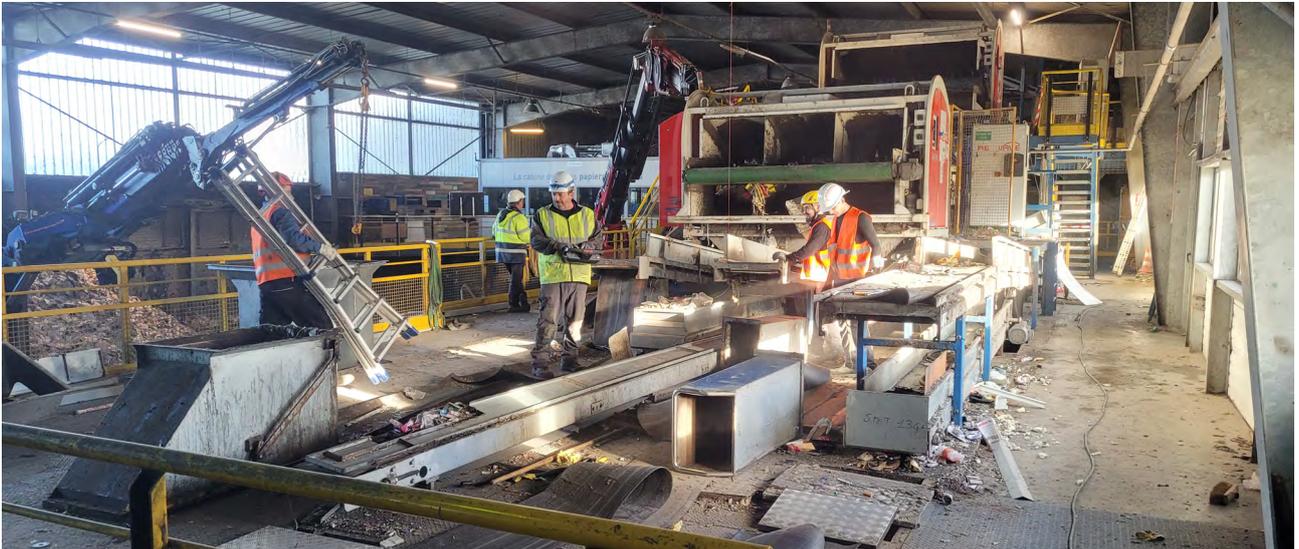
Le graphique ci-dessus met en évidence les coûts de traitement des déchets non triés en déchèteries sur l'ensemble du territoire.

Analyses et perspectives

Cette caractérisation permet une double analyse :

- Quantifier les erreurs de tri qu'il conviendrait de réduire afin de maîtriser les coûts de gestion des flux encombrants.
- Prévoir l'impact de la mise en place de la nouvelle REP bâtiment sur la collecte et le traitement de ces déchets.

2. Modernisation de Générés : Un centre de tri encore plus performant



Le mercredi 22 juin 2022, en comité syndical, les élus de Kerval Centre Armor vote le lancement d'une nouvelle modernisation du centre de tri Générés avec plus de 11 millions d'euros réinvestis sur l'équipement de tri des collectes sélectives.

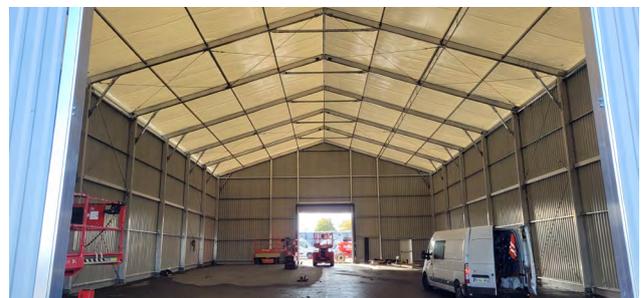
Cette date conclut une phase de six mois de réflexion et de préparation du dossier, entamée début janvier 2022. Elle fait suite à une demande émanant du syndicat de traitement des déchets ménagers voisins, le SMPRB, qui rayonne sur la partie Est du département et le Nord de l'Ille et Vilaine. Dans le cadre de notre partenariat intersyndicale avec le SMPRB, celui-ci souhaitait que nous puissions accueillir, dès le 1er janvier 2023, les tonnages de la communauté d'agglomération de Saint-Malo suite à l'arrêt programmé de leur centre de tri au 31/12/2022.

Cette nouvelle modernisation a donc pour 1er objectif d'accroître les capacités d'accueil du site dans la mesure où 6 000 à 9 000 t du secteur du SMPRB sont attendues d'ici 2 à 3 ans. Aujourd'hui dotée d'une capacité annuelle de 30 000 à 32 000 t entrante, **la version Générés 2023 devra être en mesure d'accueillir jusqu'à 40 000 t de collecte sélective par an.**

Mais, au-delà de cet accroissement capacitaire, la refonte du centre de tri a été également l'occasion d'améliorer les performances du centre de tri en modifiant le processus de tri : renouvellement des équipements de tri optiques, agrandissement des cabines de tri, modification des flux sortants, minimisation de la production de refus. Des ajustements importants qui permettront un meilleur taux de captage des déchets à recycler qui signifie donc :

- Plus de matériaux envoyés en filière de recyclage,
- Moins de refus produit.

Parallèlement, ces travaux ont également été l'occasion de revisiter nos espaces de conditionnement et de stockage extérieurs avec l'implantation d'un bâtiment destiné à la mise en balles des cartons et plastiques de déchèterie et l'acquisition d'une nouvelle parcelle de terrain aménagé en zone de stockage des balles de matériaux recyclés.



Globalement, l'opération a coûté 11 millions d'euros, soutenue financièrement par l'ADEME et CITEO à hauteur de 2 millions d'euros.



V. Sensibilisation / Prévention / Économie Circulaire

A. La Maison de la TERRE :

1. Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt



Réunion de travail avec une bonne partie des membres de l'AMI.

La Maison de la TERRE continue de développer ses actions en faveur du tri et de la réduction des déchets. Après le démarrage des animations scolaires en septembre 2021, Kerval Centre Armor a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour compléter les activités du site par le biais d'ateliers divers à destination du grand public.

La Maison de la TERRE, pour rappel, se veut un lieu pédagogique de sensibilisation TOUT public aux enjeux de la gestion et de la réduction des déchets. Au delà des animations scolaires réalisées par le service sensibilisation de Kerval et notre partenariat avec la FDC22, Kerval a pour ambition d'attirer un maximum de personnes sur ce lieu en proposant différentes activités d'apprentissage sous forme d'ateliers pratiques, de formations, de conférences, de soirée-débats, d'expositions,...

La démarche choisie par Kerval a été d'engager un AMI ayant pour **objectif d'identifier des acteurs locaux prêt à travailler en partenariat pour faire vivre cet outil pédagogique** dans un esprit de bon intelligence collective ou la logique de bénéfices réciproques est recherchée.

Comment ?

- Kerval propose de prêter différents espaces sur le site selon les activités proposées : la grande salle d'animations, la cuisine, la zone naturelle et les extérieurs (jardin),

- En échange, les candidats proposeront un plan d'actions sur site en lien avec la thématique phare : la protection de l'environnement.

Le lancement de l'AMI a débuté fin janvier 2022 par la diffusion du règlement par le biais de nos réseaux sociaux, la presse et la tenue de 2 réunions d'information.

A l'issue de la clôture des candidatures, le 1^{er} Mars, 15 candidats ont répondu à l'appel et ont défendu quelques jours plus tard leurs projets devant un jury de sélection.

Les projets retenus :

- **Axelle au Naturel** : ateliers de créations de produits cosmétiques et ménagers naturels,
- **La coopératives des possibles** : ateliers de transformation de légumes et fruits ainsi que de la couture zéro-déchet,
- **Familles rurales** : ateliers manger mieux, cuisine durable,
- **Jennifer Pellan** : accompagner votre transition écoresponsable, atelier cuisine





- **Kkogis** : ateliers confections de produits cosmétiques et ménagers maison, transformation de plantes sauvages et accompagnement en réduction des déchets,
- **Les Mains contre-attaques !** : Ateliers de fabrication d'objets en bois récupéré fait main,
- **L'atelier du Popotin** : Ateliers découverte de la couche lavable.
- **Le rucher de Kerlan** : découverte et perfectionnement de l'apiculture,
- **Les Extra Terre Ouest** : atelier ludique sur la construction à partir de matériau à base de terre crue et de paille,
- **Onde sauvage** : ateliers d'herboristerie familiale, de cuisine sauvage et de création artistique à travers la peinture et la teinture végétale,
- **Philippe Errard - photographe auteur** : ateliers pour explorer la photographie à travers des techniques anciennes revisitées,
- **Seconde Nature - la recyclerie** : ateliers de réparation et restauration d'objets destinés à la poubelle.



Extraits du Guide de présentation des acteurs intervenants à la Maison de la Terre.

Début septembre, après quelques semaines de co-construction des projets et l'établissement d'une convention bi-partite entre le syndicat et chaque acteur, les premiers ateliers ont débuté.

2. La Maison de la TERRE fait son événement : La Fête à la maison !



La Maison de la TERRE a été inaugurée officiellement le 3 décembre 2021 en présence des élus de Kerval, des partenaires institutionnels et financiers. Cette 1^{ère} étape a amené le syndicat à ouvrir les portes de ce nouveau site à la population afin qu'il découvre le lieu et ses activités : Kerval et les membres de l'AMI ont imaginé un événement intitulé "La Fête à la maison".

Le samedi 24 septembre 2022 a eu lieu La "Fête à la Maison", un événement festif pour promouvoir la Maison de la TERRE, les activités des prestataires de l'AMI et l'Unité de Valorisation Organique exploitée par PAPREC.

Autour et à l'intérieur de la maison, les 12 acteurs de l'AMI ont investi le lieu pour en faire un village où chacun

a présenté son activité, proposé des ateliers gratuits et également enregistré des premiers contacts. Saint-Brieuc Agglo et ARTEX complétaient le programme pour promouvoir respectivement le compostage et la vente de composteur, le tri et la vente de textile de seconde main. L'association Vert Le Jardin proposait une animation sur la réduction des déchets verts et enfin l'ALEC animait la fresque du climat.

Les ingrédients étaient réunis pour rendre cette journée festive ; un animateur déambulait sur le site pour promouvoir toutes les activités, de la musique, de la grimpe d'arbres sur un vieux chêne centenaire, du maquillage pour les petits et grands, la visite de l'espace naturel sous forme



de jeux par Mr Le Provost (FDC22)... Ajouté à cela, une restauration "faite maison" concoctée par les cuisinier.e.s de l'AMI et soutenue par des bénévoles Lanticais ainsi qu'une buvette proposant des boissons locales !

Cette journée était aussi l'occasion d'ouvrir au public les portes de l'usine de Lantic. Par petit groupe, les agents de PAPREC ont fait découvrir aux visiteurs les activités de traitement des OMr, des déchets verts et des algues vertes.

Le public était d'ailleurs attendu à 15h, dans l'enceinte de l'UVO, pour une représentation du spectacle de la "Compagnie Arborescent.e.s" qui avait pour titre " Que trouve-t-on dans les poubelles ?

Malgré une communication forte de Kerval en amont de "la Fête à la maison" (Affiche, flyers, spots radio, partenariat presse, réseaux sociaux,...), la fréquentation n'a pas été à la hauteur du rendez-vous ; une fois n'est pas coutume, la météo a été capricieuse, la concurrence de d'autres



événements ce jour là et un public qui peine à revenir suite au COVID ont certainement réduit la participation.

On retiendra que les 500 personnes (estimation) venues ont apprécié l'organisation et que les échanges avec nos partenaires ont été de bon augure pour la suite.

3. Concours «Mon potager en récup'»



La Maison de la TERRE a lancé un concours sur l'année scolaire 2022-2023, de création de jardins auprès des éco-délégués des collèges et lycées du territoire.

Ce concours vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués en faveur du Développement Durable dans leur établissement scolaire.

La création du jardin devra être constituée essentiellement d'objets détournés et récupérés, en laissant libre cours aux participants pour le reste (format, dimensions ou encore les plantations). Le rendu du concours pourra se faire par

vidéo, reportage photo, présentation power point...

Pour accompagner au déroulement du projet, plusieurs temps forts seront organisés de novembre 2022 à juin 2023 par Kerval, la FDC22 et l'association Vert le Jardin :

- Une formation sur la ressource verte du jardin à la Maison de la TERRE et visite de l'UVO de Lantic. Rencontre d'un permaculteur de la commune,
- Formation éco-délégués et visite avec l'association pour aider à la conception du jardin, réalisé au sein de l'établissement,
- Rendu du jardin et prix décerné (juin 2023).

Après candidatures, 6 établissements ont été retenus : les collèges Eugène Guillevic (Plouec-l'Hermitage), Charles de Gaulle (Hillion), Jean-Louis Hamon (Plouha), Louis de Chappedelaine (Plénée Jugon) et les lycées Saint-Joseph (Lamballe) et Fulgence Bienvenüe (Loudéac).

Le vote se fera sur la page Facebook de la Maison de la TERRE. Le jardin ayant récolté le plus de « Like », sera élu vainqueur. Réponse en 2023...

B. Autres

1. Ploufragan estivale : Génériz continu les visites en été !

Chaque été depuis 5 ans, la mairie de Ploufragan propose des visites du centre de tri Génériz dans le cadre de leur programme d'animations et activités "Ploufragan estivale".

Une occasion supplémentaire pour Kerval d'ouvrir les visites à d'autres publics en quête de vacances qui riment

avec connaissances.

55 visiteurs sont venus arpenter les passerelles de l'usine lors de 4 animations réalisées par le service sensibilisation au cours du mois de juillet.





Des moutons de Ouessant entretiennent le verger de la Maison de la TERRE.

Photos :
© Isabelle ZDANEVITCH



C. Activités du service animation-sensibilisation



Le KERAL MARKET,
où comment sensibiliser à la prévention des déchets de façon concrète et ludique.

Pour le service animation-sensibilisation, l'année 2022 confirme un quasi retour à la normale des animations scolaires après l'épisode Covid même si la fin de l'année a vu l'arrêt des visites de Génériss pour cause de travaux. A noter également, la montée en puissance des animations réalisées sur la Maison de la TERRE avec toujours plus de collègues-lycées intéressés par le programme développé sur cet outil pédagogique.

Répartition de l'activité 2022 du service animation-sensibilisation

Agents	Animations	Projets/ Activités/...	% ETP	Nature des Projets/activités/autres
Olivier Le Moing	50%	50%	100%	Infographie, supports pédagogiques et de communication
Nelly Lassalle	60%	40%	80%	Gaspillage alimentaire, supports pédagogiques
Eva-Sophie Troeger	60%	40%	100%	Animation réseaux sociaux, gestion des réservations scolaires



Visite de l'usine de compostage de Lantic avec une classe de CP.



1. Sensibilisation réalisée par le service sur nos pôles en 2022

Généris, la Maison de la Terre, Pôles de sensibilisation de Kerval Centre Armor

180

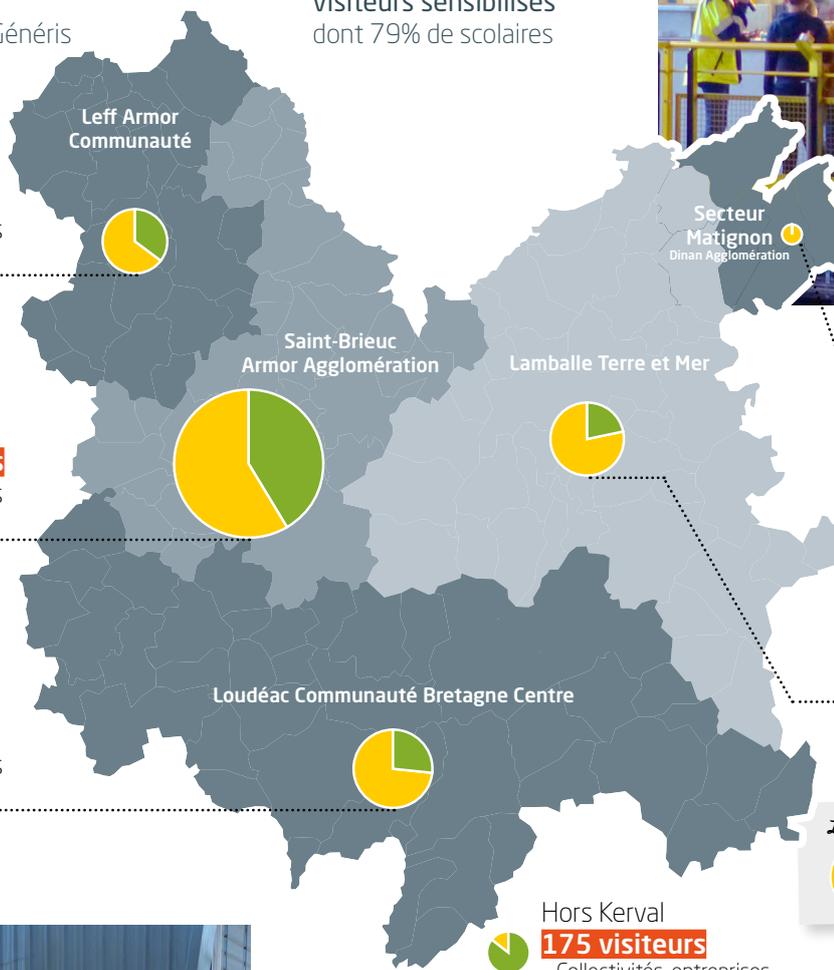
visites
dont 120 sur Généris

3 861

visiteurs sensibilisés
dont 79% de scolaires



2h30
d'animation pour les
groupes scolaires avec :
> Ateliers en salle
> Visite du centre de tri



401 visiteurs
89% de scolaires
11% adultes

2 129 visiteurs
75% de scolaires
25% adultes

595 visiteurs
75% de scolaires
25% adultes

38 visiteurs
82% de scolaires
18% adultes

404 visiteurs
85% de scolaires
15% adultes

Légende :
Maison de la TERRE
Généris

Hors Kerval
175 visiteurs
Collectivités, entreprises,
associations, scolaires,...



Evolution du nombre de visiteurs depuis 2016...



Soit plus de
25 000
visiteurs depuis
l'ouverture du pôle de
sensibilisation Généris.



Bilan Technique



VI. Logistique déchèterie et service transport

A. Activités du service transport

Comme énoncé dans les statuts, Kerval dispose de la compétence Transport pour ce qui relève des opérations de transferts des déchets de son territoire.

A ce titre, le syndicat gère directement l'enlèvement de ces bennes de déchèteries sur les territoires qui,

historiquement, ne disposent pas d'un service intégré à la structure en charge de la collecte. Cela se fait via son service interne ou par l'intermédiaire de son contrat de prestation de service. En 2022 le titulaire du marché était l'entreprise Veolia.



Organisation territoriale de la prise en charge des rotations de bennes de déchèteries



-  Régie transport Kerval
-  Kerval via un contrat de prestation de service (Veolia)
-  EPCI par le biais de son service collecte-transport

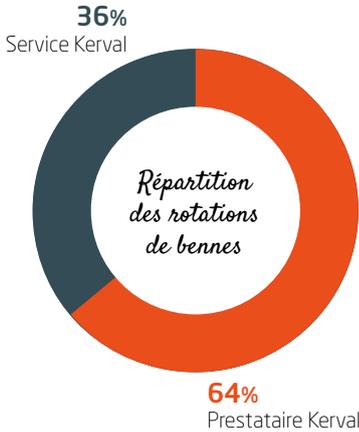
Péréquation transports

A noter que dès 2014, les statuts de Kerval Centre Armor prévoient une péréquation transport à l'échelle du territoire de Kerval afin de mettre un système solidaire de remboursement des surcoûts de transport supportés par les EPCI de collecte qui sont éloignés des sites de traitement. Ce mécanisme est opérationnel depuis 2017 sur l'ensemble des flux.



B. Bilan des rotations sous maîtrise Kerval

> Tarif 2022 de la rotation : **108 €**

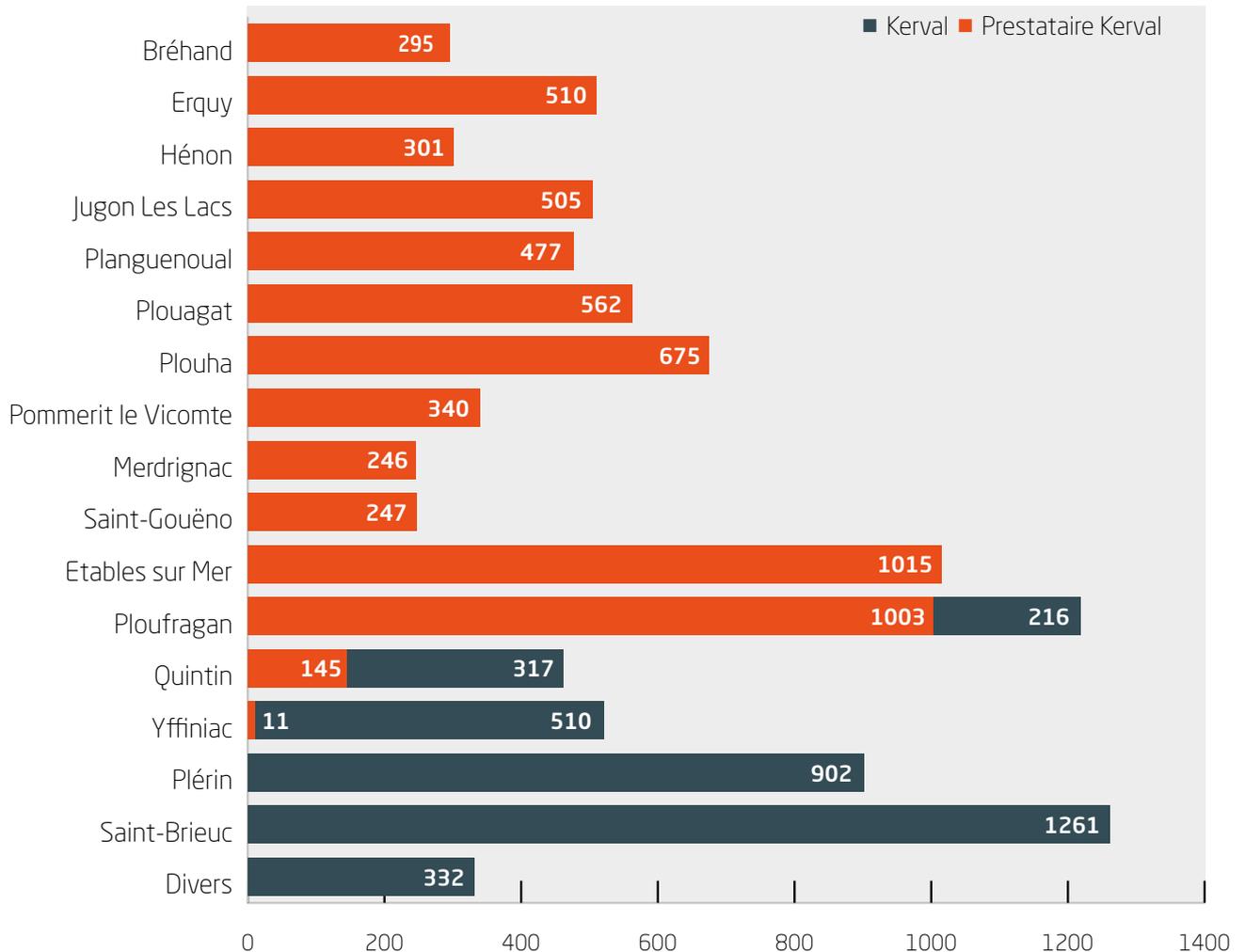


9 870 rotations en 2022



9%
Rotations annexes :
- OMr de Ti Valo vers UVO de Lantic
- Textiles ARTEX et RETRITEX
- Bois (Émeraude Création), caractérisations,...

Répartition des rotations en fonction des déchèteries



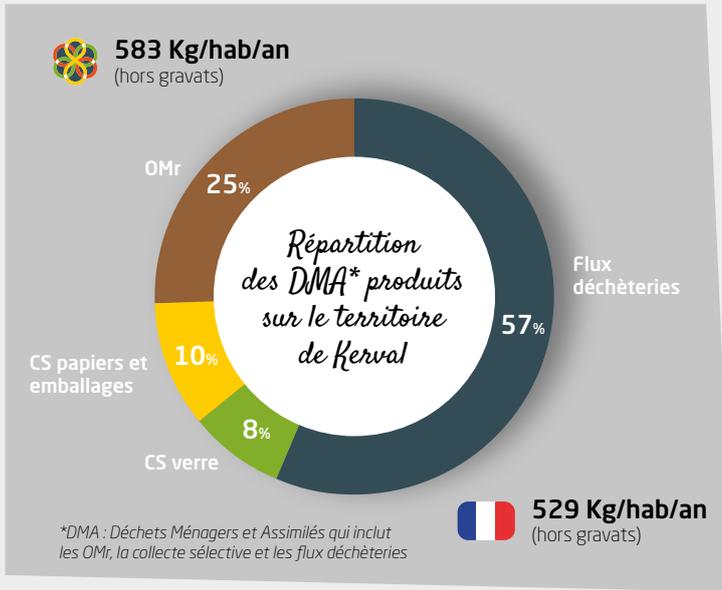


VII. Bilan Traitement 2022

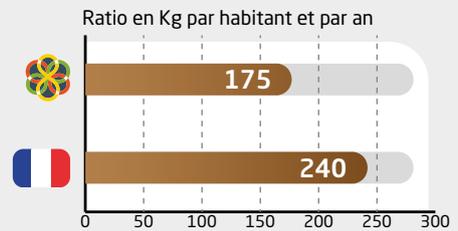




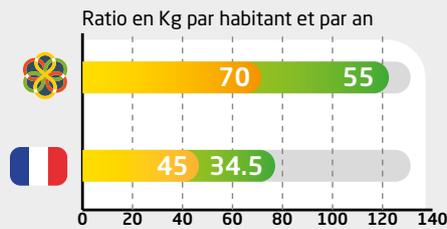
A. Indicateurs de production des déchets ménagers du territoire Kerval en comparaison du niveau national



Ordures Ménagères résiduelles

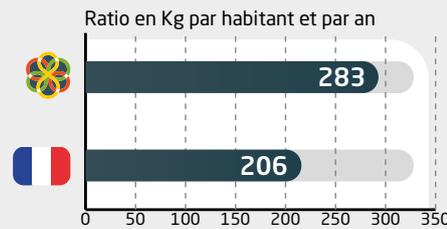


Collecte sélective papiers, emballages et verres



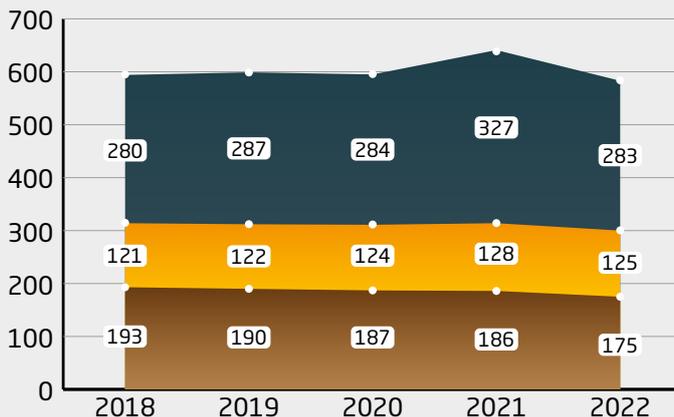
Flux déchèteries

Hors gravats, DEEE et DDS



Les ratios de production de déchets issus de déchèteries ne prennent pas en compte les gravats dans les indicateurs de comparaison. De même, Kerval ne maîtrisant pas les flux DEEE et DDS, ils ne sont pas intégrés dans les données.

Ratio par Flux en Kg/hab/an 2018 à 2022



En matière de production de déchets ménagers, le territoire de Kerval Centre Armor est plutôt un bon élève.

- Un ratio d'OMr bas,
- Une quantité de collecte sélective très élevée

Un bémol : la quantité de déchets collectée en déchèterie notablement supérieure à la moyenne nationale en raison d'une production importante de végétaux.

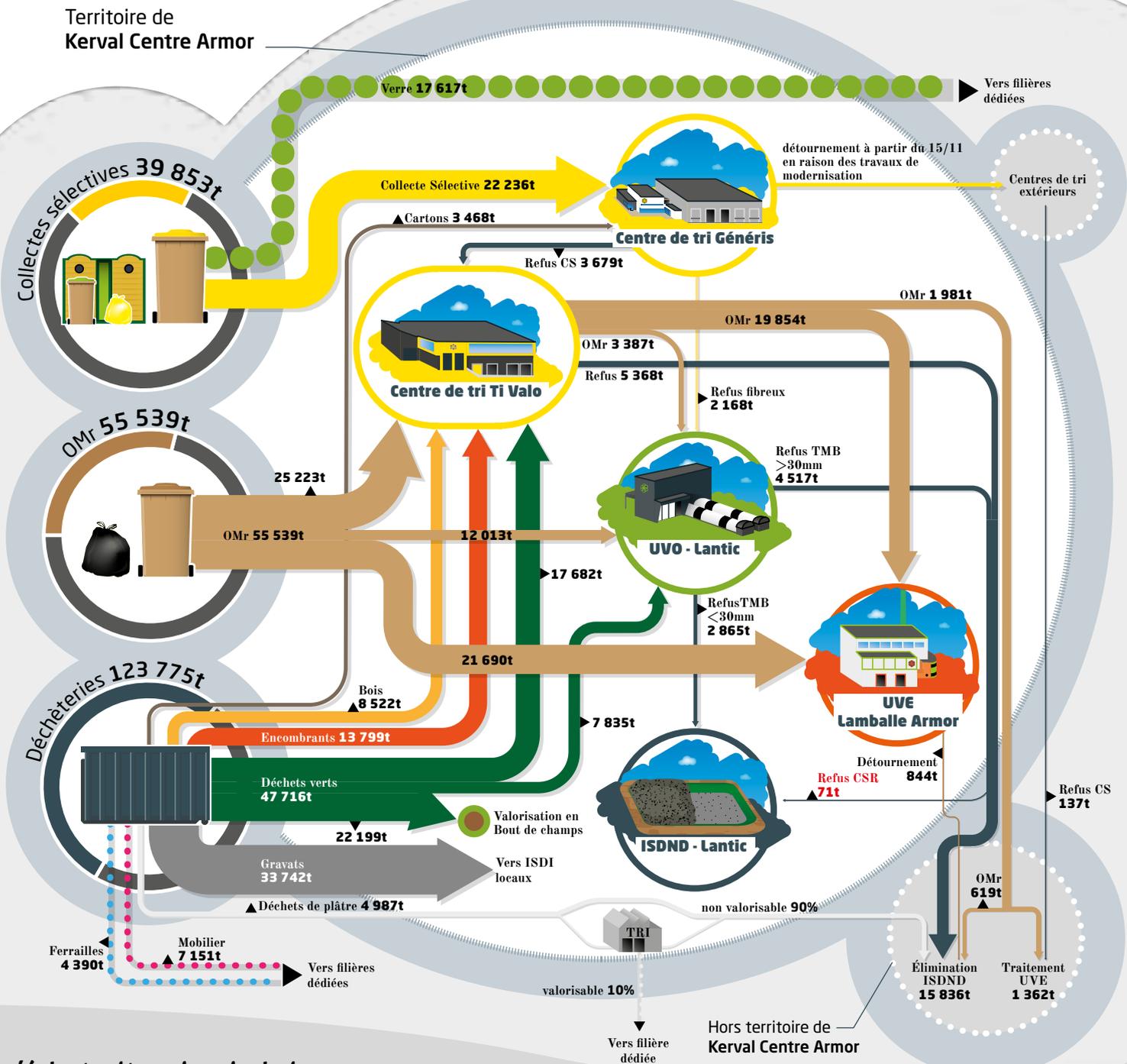
- Flux Déchèteries (hors gravats)
- Collectes sélectives (yc verres)
- Ordures Ménagères résiduelles



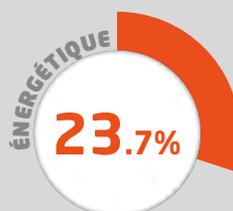
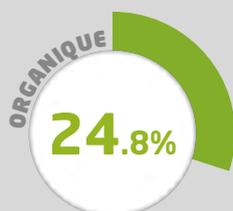
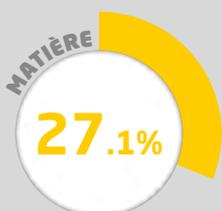
B. Synoptique des déchets ménagers du territoire*

219 167 T

Production DMA Kerval
* hors Déchets d'Activités
Économiques et clients extérieurs



Valorisation des déchets



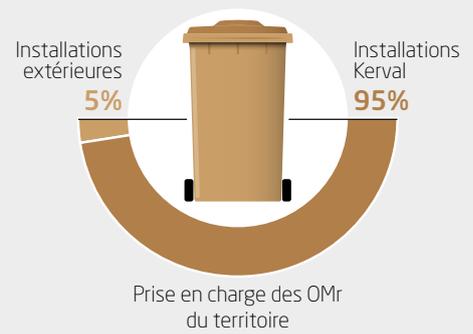
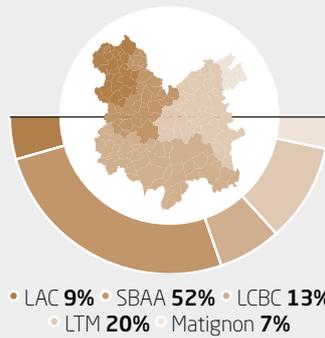
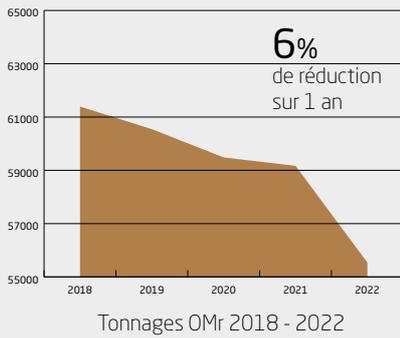


C. Synoptique par typologie de flux :

> Tarif (hors péréquation) : 112€/t
> Ratio : 175Kg/an/hab

1. Les Ordures Ménagères résiduelles*

Tonnages réceptionnés : 55 539t



Le traitement des OMr



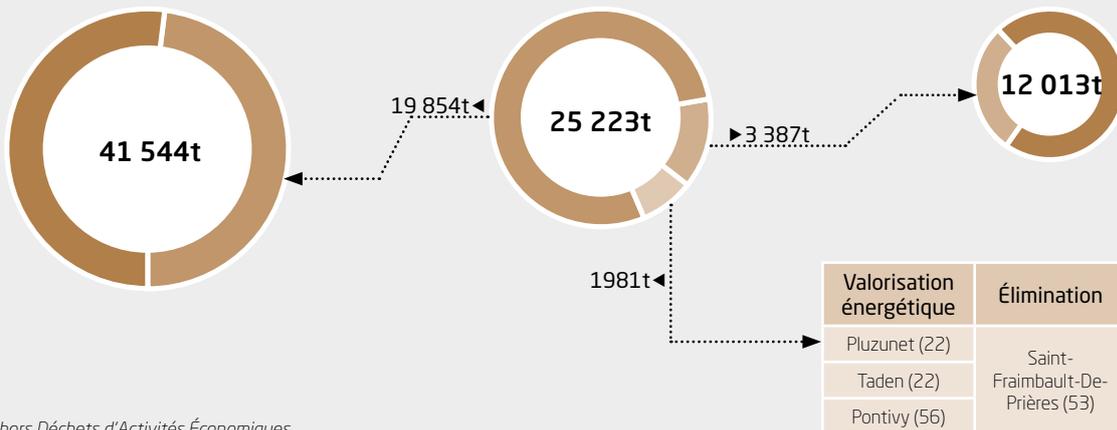
UVE - Lamballe Armor



Centre de transfert - Ti-Valo



UVO - Lantic



* hors Déchets d'Activités Économiques et clients extérieurs

La valorisation et l'élimination des sous-produits d'OMr



Acier 443t



Compost 8 609t



Vente électricité 11 157 MWh



Mâchefers 6 222t



REFIOM 1 390t

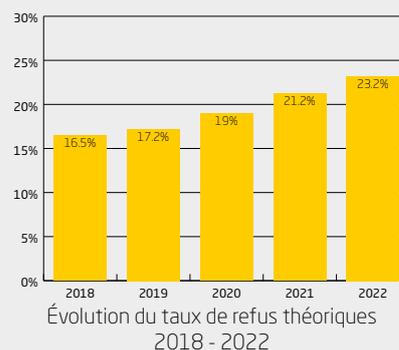
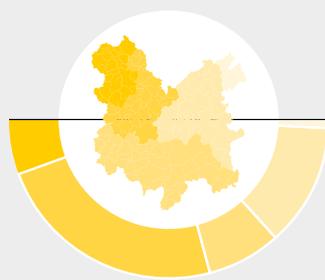
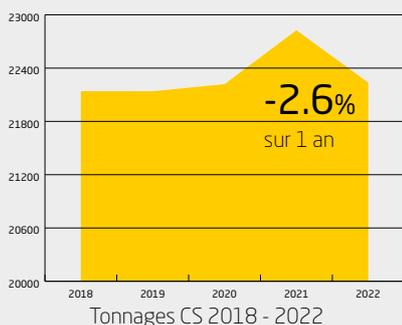


> Tarif recalculé à la tonne entrante (hors péréquation) : **218€/t**
 > Ratio : **70Kg/an/hab**

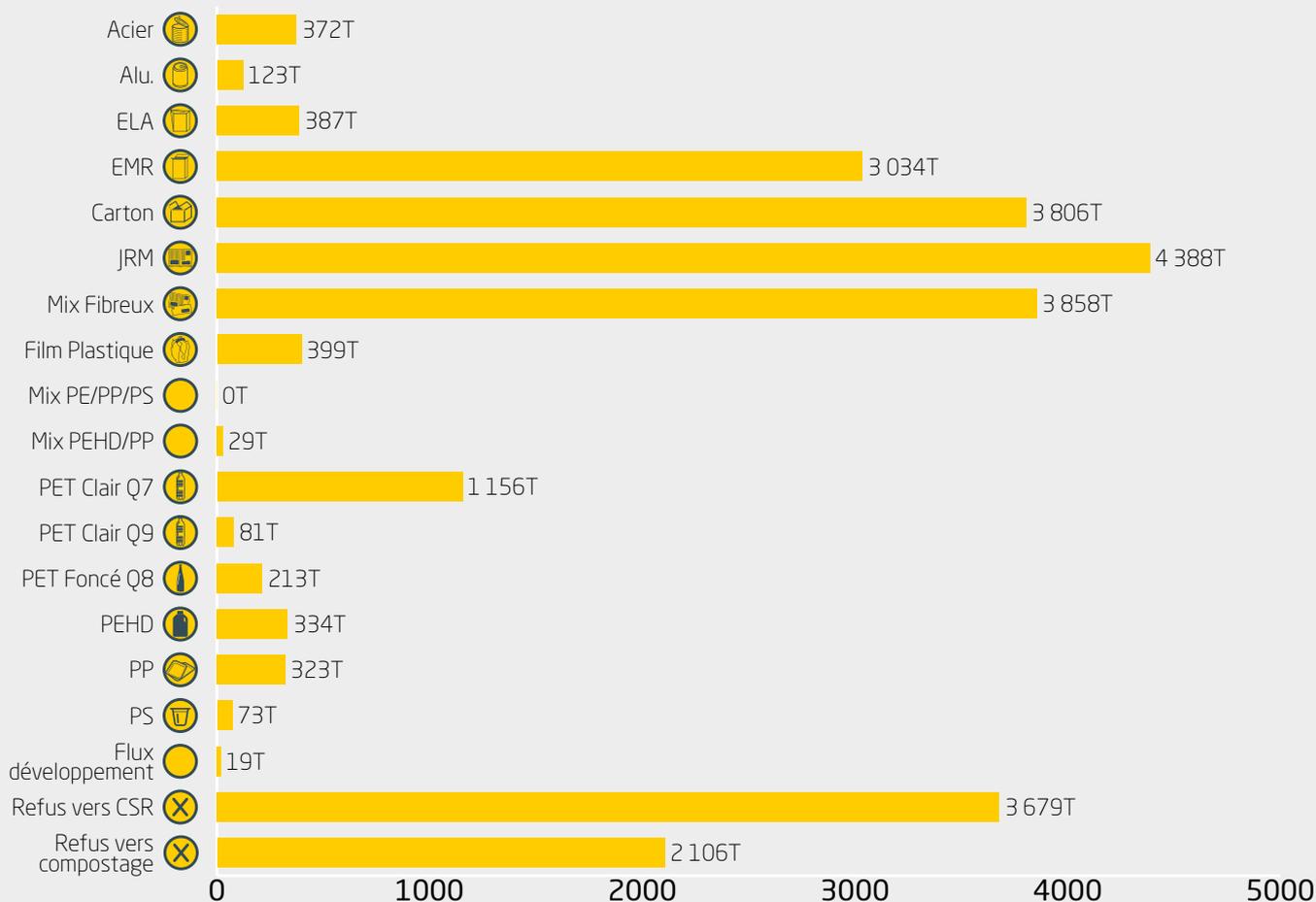
2. La collecte sélective*

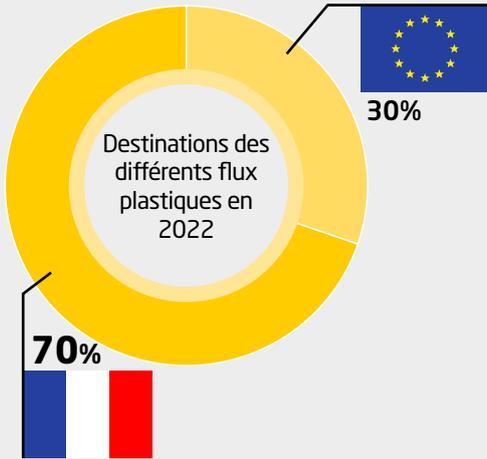
* hors clients extérieurs et cartons de déchèterie

Tonnages entrants : 22 236t



Le recyclage (Hors verre)





Destinations des matières sortantes au départ du centre de tri Génériss en 2022





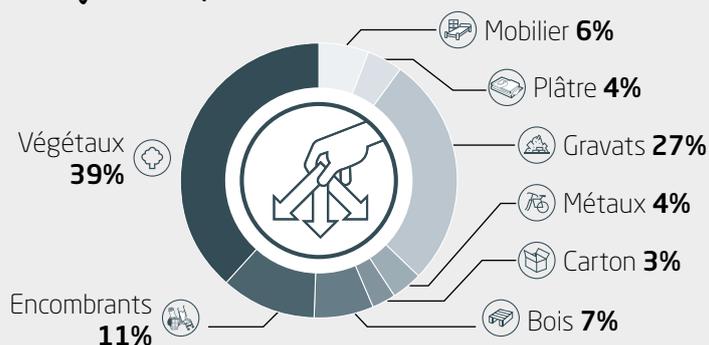
3. Les déchèteries

Tonnages réceptionnés

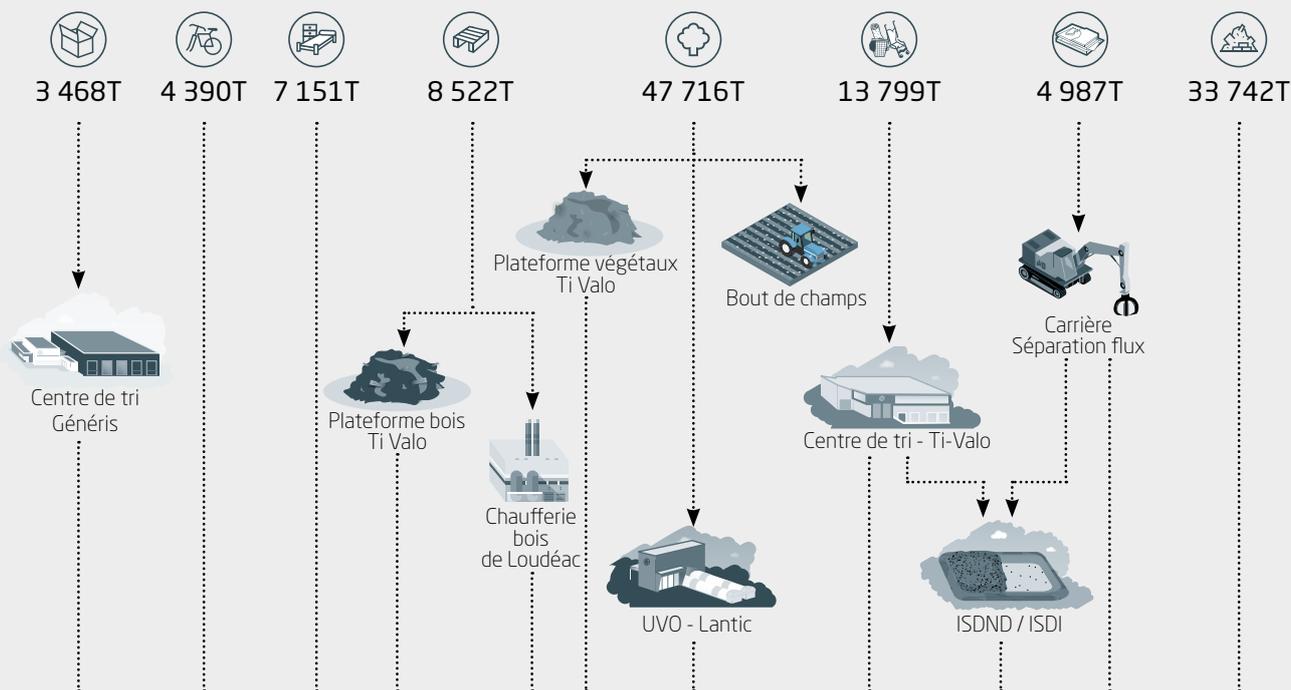
Réception sur les
24 déchèteries de Kerval

123 775t*

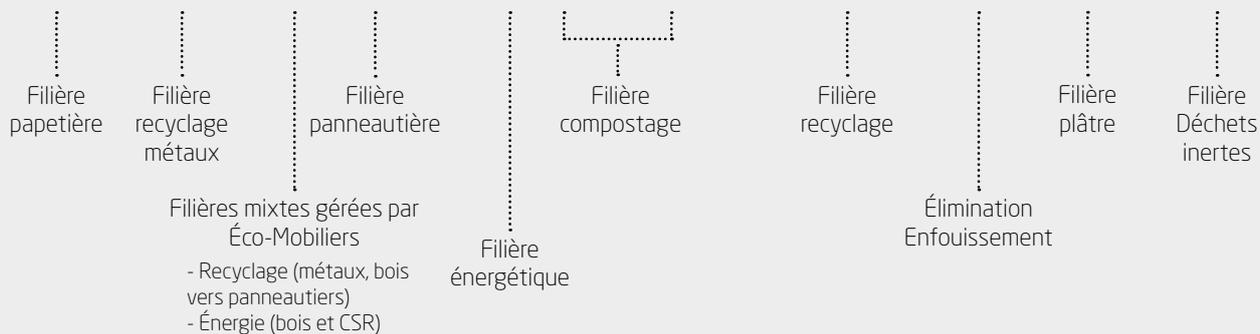
389 Kg/hab/an



Le traitement des différents flux



Filières de valorisation et élimination

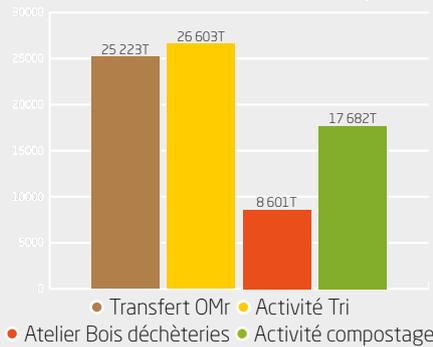




D. En détails : L'unité Ti Valo, l'enfouissement et les clients extérieurs

1. Le centre de tri et valorisation matière & énergie Ti Valo

Tonnages entrants Kerval et clients extérieurs



Le traitement des différents flux

Transfert des OMr

Lors de la modernisation de l'outil en 2016-17, la fosse de réception OMr a été conservée afin que les camions de collecte de SBAA puissent continuer à décharger leurs déchets in situ. L'exploitant gère le rechargement des OMr en camion gros porteur à destination de Lantic et Planguenoual.



Zone de tri sur humide

Zone de tri consacrée au traitement des refus de compostage d'ordures ménagères. La chaîne, entièrement automatisée, sépare la fraction plastique à haut PCI (CSR), les métaux ferreux et non ferreux du reste du flux dirigé vers le refus.

Zone de tri sur sec

Zone de tri automatisée la plus conséquente, elle accueille les déchets de type encombrants, DAE et refus de centre de tri. Le process combine outils de séparation mécanique et optique ainsi que du tri manuel par l'intermédiaire de 2 cabines de tri.



Plateforme végétaux

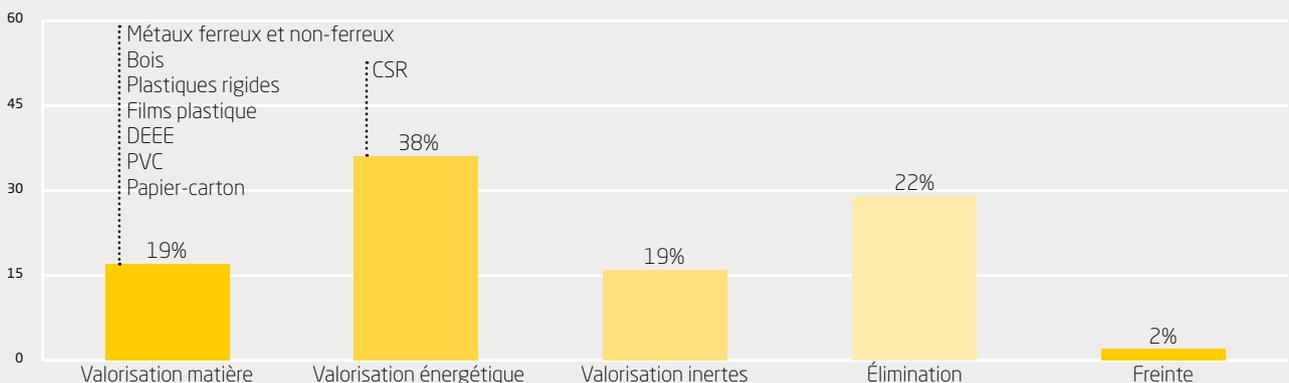
La plateforme reçoit les végétaux après broyage issus des déchèteries de SBAA. Après maturation, le produit est criblé pour une commercialisation en compost normé.



Plateforme bois

Elle réceptionne l'ensemble des bennes bois B issues des déchèteries du territoire. Afin d'intégrer les filières panneautières et/ou de valorisation énergétique, le flux subit plusieurs opérations de broyage et criblage.

Bilan matière théorique 2018 de l'encombrant après tri*



* issu de la campagne de caractérisation 2018

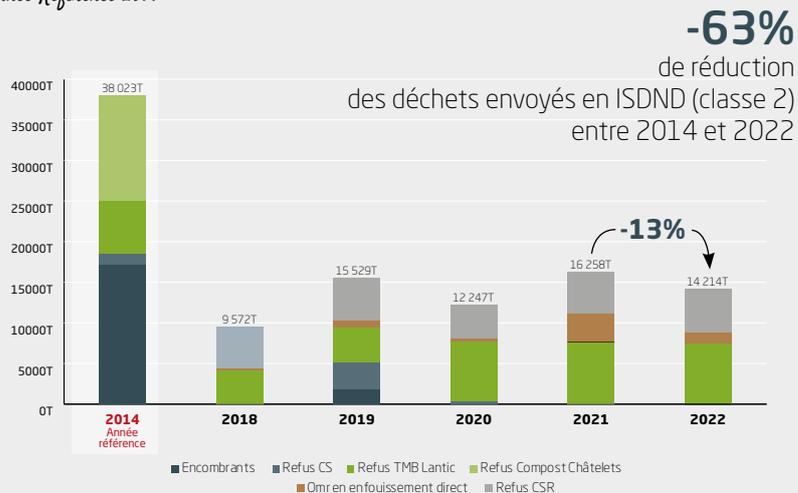


2. Type de déchets à destination de l'enfouissement

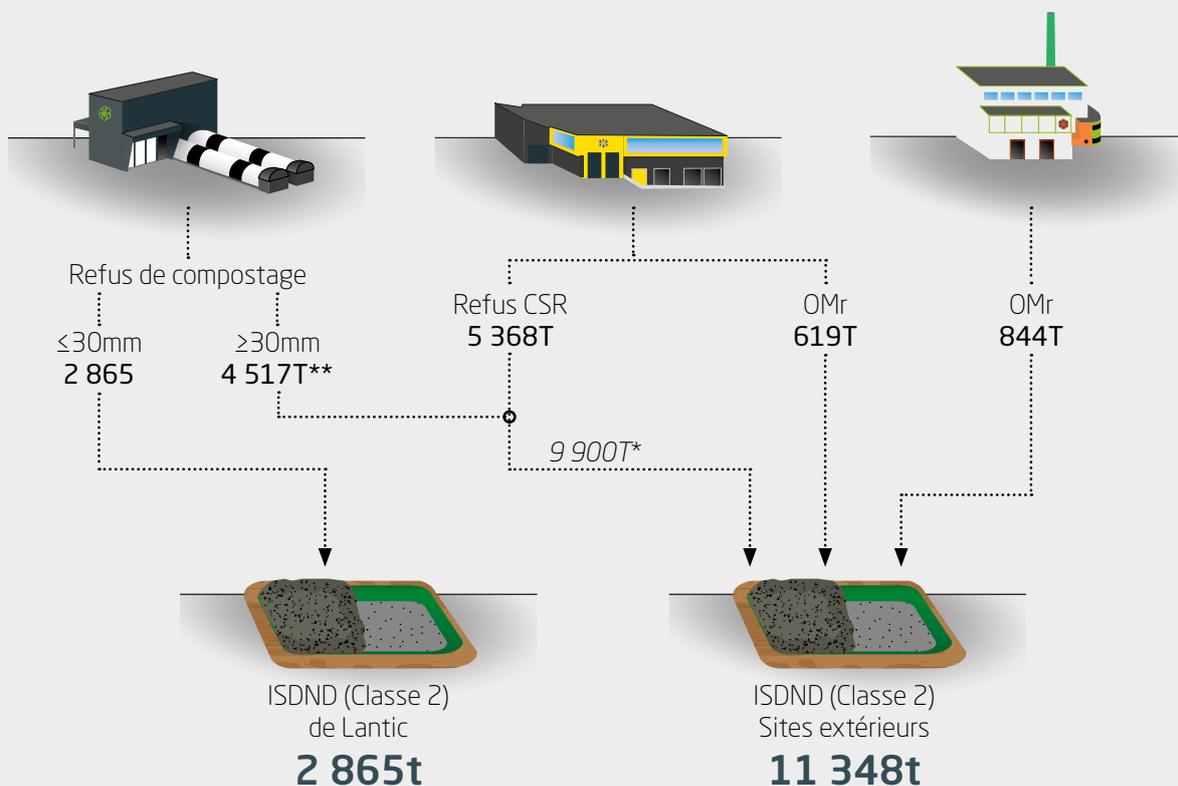


Enfouissement des déchets Kerval entre 2017 et 2022 (en tonne et hors Réfiom)

Année Référence 2014



Origines et destinations des flux éliminés (hors Réfiom)



* Refus CSR et CSR TMB

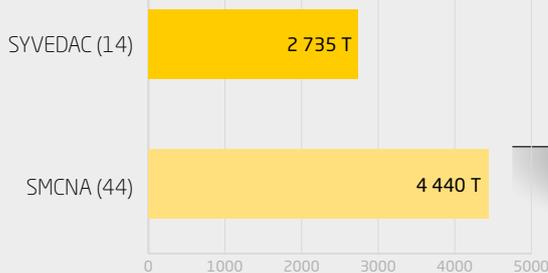
** Enfouissement direct depuis septembre 2019



3. DAE et clients extérieurs par installation

Centre de tri Générés

Redevance Suez

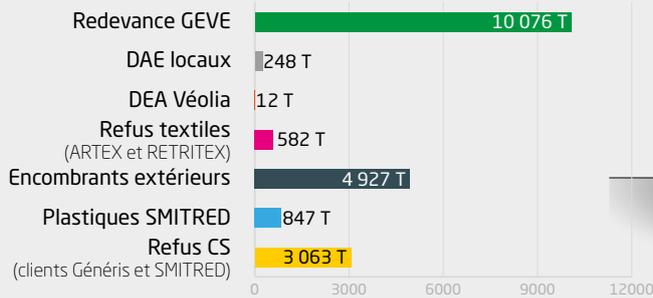


7 175 T
soit **20%** des apports de Générés



- 2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Générés :
- 1- Contractualisation directe avec Kerval (cas Sphère)
 - 2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

Centre de tri et de valorisation matière & énergie Ti Valo



19 755 T
d'apports extérieurs vers le centre de tri Ti Valo



- 2 types d'apports de tonnages extérieurs sont envisageables sur Ti Valo :
- 1- Contractualisation directe avec Kerval
 - 2- Apport via l'exploitant avec redevance d'utilisation dûe à Kerval

UVE de Lamballe Armor

Flux extérieurs
2 054 T

soit **5%** des apports de l'UVE

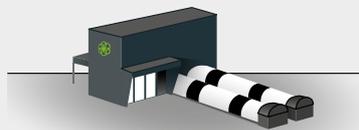


- 1 seul type d'apport de tonnages extérieurs :
Contractualisation directe avec Kerval

UVO de Lantic

Conventions Biodéchet
36 T

soit **0.3%** des apports de l'UVO



ISDND de Lantic

Flux extérieurs
903 T

soit **19%** des apports de ISDND





Bilan Financier



VIII. Le volet financier

A. Les tarifs par flux depuis 2018

Ordures Ménagères résiduelles

Sites de traitement	2018	2019	2020	2021	2022
Ploufragan	93 + 10 €/t	93 + 10 €/t	97 + 11 €/t	102 + 11 €/t	112 + 11 €/t
Lantic	péréquation transport				
Planguenoual					

Collecte sélective

Généris	2018	2019	2020	2021	2022
Part fixe Investissement	4.50 €/hab	5.00 €/hab	5.00 €/hab	5.00 €/hab	5.00 €/hab
Part fonctionnement	61 €/t	61 €/t	64 €/t	65 €/t	66 €/t
Part exploitation	Conforme à la révision des prix annuels du marché				
Coût de traitement des refus	95 €/t	115 €/t	125 €/t	130 €/t	140 €/t

Bas de quai

Coût de traitement des encombrants / Tout-venants des collectivités

Sites d'élimination et de traitement	2018	2019	2020	2021	2022
Centre de tri Valorisation Matière & Energie : Ti Valo	110 €/t	120 €/t	136 €/t	140 €/t	148 €/t

Coût de traitement autres déchets

	2018	2019	2020	2021	2022
Bois Classe B	40 €/t	50 €/t	55 €/t	56 €/t	56 €/t
Plâtre valorisable et non valorisable	75 €/t	85 €/t et 105€/t	88 €/t et 110€/t	88 €/t et 122€/t	88 €/t et 122€/t
Gravats	4 €/t	5 €/t	5 €/t	5.5 €/t	5.5 €/t

Coût de traitement Déchets Verts

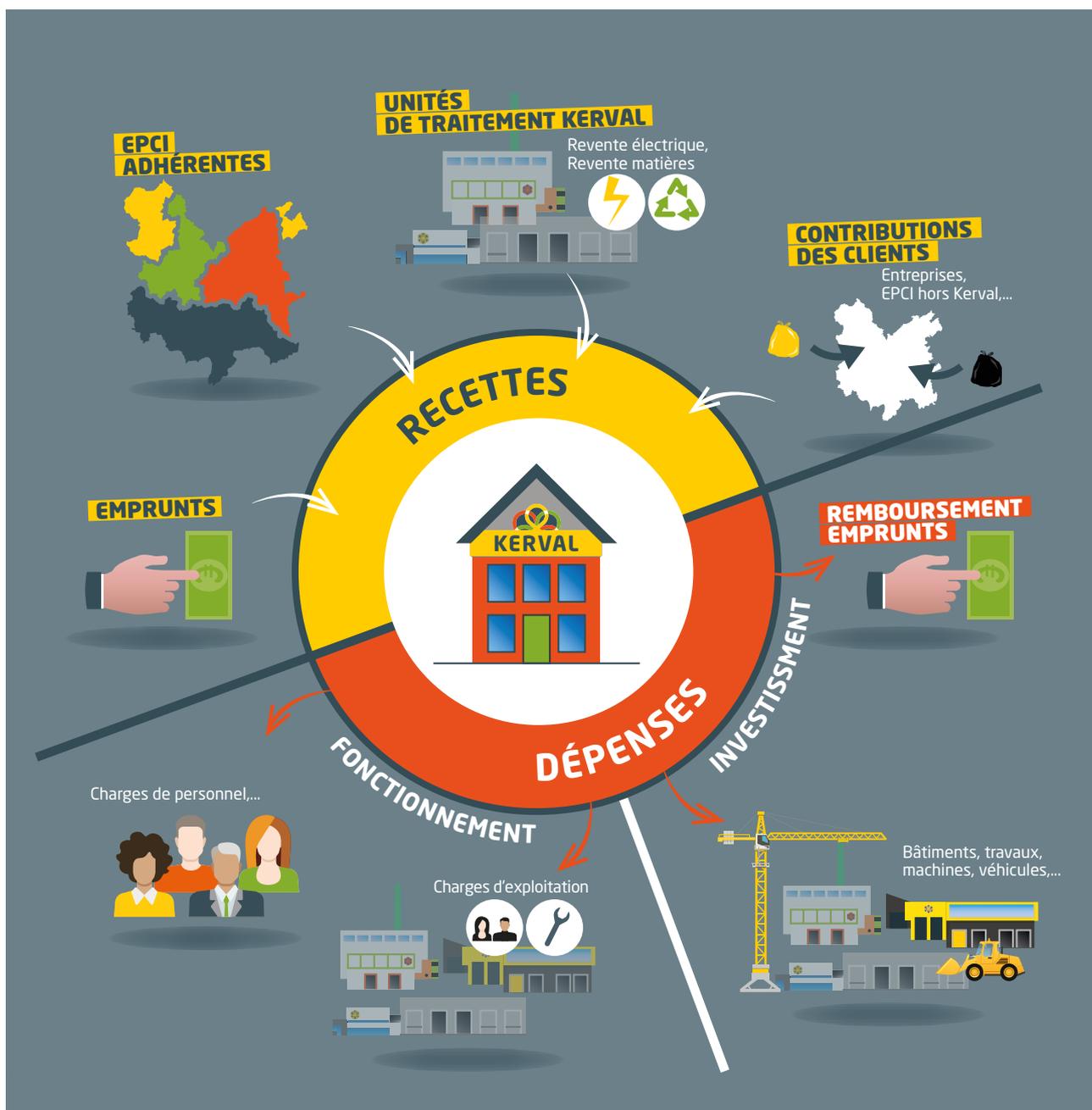
	2018	2019	2020	2021	2022
Site de Launay-Lantic	30 €/t	33 €/t			
Site des Châtelets	35 €/t				
Autres sites	30 €/t	33 €/t			



B. Présentation du budget 2022

L'architecture du budget de fonctionnement Kerval s'articule autour de 4 grands postes de dépenses, à savoir les amortissements et frais financiers relatifs à nos unités, les charges d'exploitation (rémunération des prestataires gestionnaires des usines compensée en recettes par les contributions des collectivités membres), le reversement des soutiens éco-organismes et recettes des ventes matières aux EPCI adhérents et enfin les charges de personnel.

Structure simplifiée du budget de Kerval Centre Armor

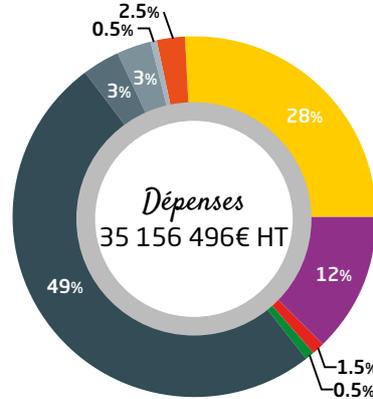
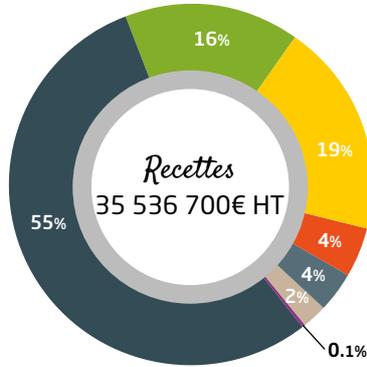




Budget général

i- Section fonctionnement :

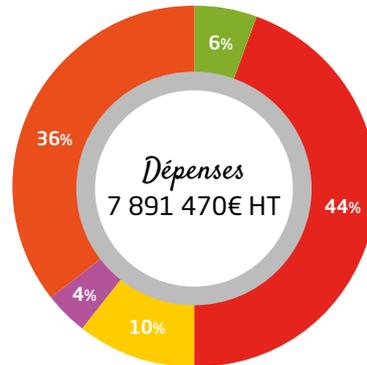
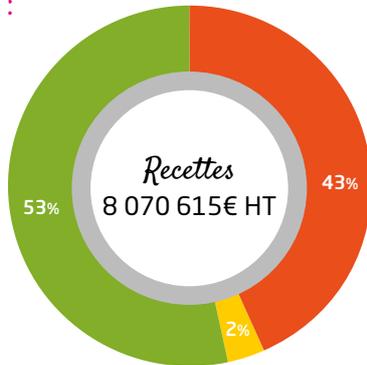
- Contribution des collectivités adhérentes
- Soutiens éco-organisme (Citéo)
- Produits exploitation : recettes matières, électriques
- Contribution des clients
- Fonds compensation péréquation transport
- Reprise des subventions d'investissement
- Autres recettes diverses



- Charges exploitation
- Péréquation transport
- TGAP
- Taxe foncière
- Charges de personnel
- Reversement soutiens Citéo & recettes matières
- Amortissements
- Charges financières
- Autres charges

ii- Section investissement :

- Amortissements
- Emprunts
- Subventions d'investissement

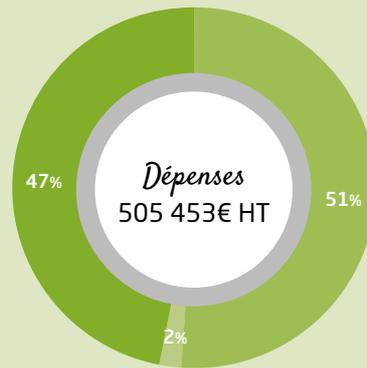
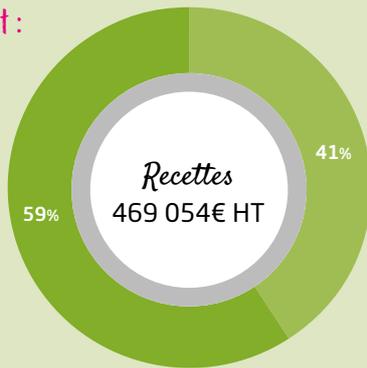


- Remboursement emprunts
- Immobilisations corporelles
- Investissements en cours
- Amortissement des subventions
- Immobilisations incorporelles

1. Budget annexe Algues vertes

i- Section fonctionnement :

- Contribution des collectivités
- Amortissement subvention

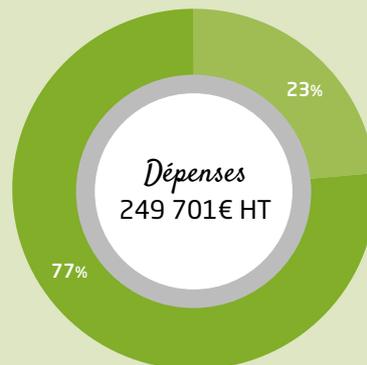
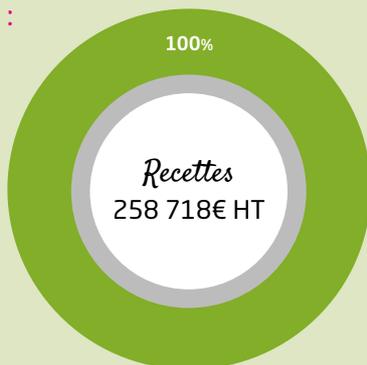


Les algues vertes n'étant pas un déchet ménager, qui plus est seulement produit sur le littoral de certains EPCI adhérents, la gestion financière de ce flux spécifique fait l'objet d'un budget annexe.

- Charges d'exploitation
- Dotation aux amortissements
- Charges financières

ii- Section investissement :

- Amortissement des immobilisations



- Amortissement subvention
- Emprunts



C. Montant annuel des principales prestations rémunérées aux entreprises

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de marché	Durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € HT
Novergie -Suez	Incinération des déchets	Marché Public	9 ans	31/12/2024	2 846 914 €
Guyot Environnement	Transfert OMr, Tri et DV	Marché Public	9 ans	22/06/2024	4 834 773 €
Suez Environnement	Tri emballages, papier-cartons	Marché Public	4 ans	31/12/2023	3 351 057 €
Paprec Énergies	Compostage des OMr et DV, enfouissement, Algues vertes	Marché Public	8 ans	30/06/2028	1 196 076 €
SEDE Environnement	Broyage Transfert/Traitement DV	Marché Public	3 ans	31/12/2026	383 749 €
Veolia Transport	Transport bennes déchèteries	Marché Public	3 ans	31/12/2026	667 983 €
SECHE - MINDEST	Traitement des REFIOM	Marché Public	4 ans	31/12/2024	290 099 €
Suez Gueltas- dont TGAP	Enfouissement des résiduels	Marché Public	2 ans	31/12/2024	1 131 669 €
TOTAL					14 702 320 €

D. Produits des droits d'accès aux unités de traitement pour les clients extérieurs

	Tonnages	Redevance en €/t	Tarif en €/t	Total € HT	Commentaires
Centre de tri Génériss					
Redevance Suez Clients ext.	7175			259 650 €	
SMCNA	2735	30.00 €		82 050 €	Redevance tri CS
SYVEDAC	4440	40.00 €		177 600 €	Redevance refus compris
Refus SMCNA vers Ti Valo	1215	125.00 €		151 875 €	Redevance refus
Transport refus SYVEDAC vers Ti Valo	1166	5.00 €		5 830 €	Redevance transport refus
Centre de tri Ti Valo					
Redevance Guyot	10 076	17.68 €		178 144 €	
DAE locaux	260		170.00 €	44 200 €	Tarifs DAE hors majoration pour déclassement
Encombrants St Malo	74		170.00 €	12 580 €	Via conventions d'apports pluriannuels
Encombrants Dinan Agglo	1 056		148.00 €	156 288 €	
Encombrants Rennes Métropole	1 989		180.00 €	358 020 €	
Encombrants Pays de Vilaine	1 170		117.50 €	137 475 €	
Encombrants SMITRED	637		150.00 €	95 550 €	
Plastiques Rigides SMITRED	847		125.00 €	105 875 €	
Refus CS SMITRED	682		130.00 €	88 660 €	
Flux refus Eco-Mobilier	12		170.00 €	2 040 €	
Refus textile RETRITEX	403		82.00 €	33 046 €	
UVE Planguenoual					
Conventions DAE autres	2 054		150.00 €	308 100 €	Dont + de 1 000t provenant du CHU de St-Brieuc
UVO Lantic					
Conventions Biodéchet	36		118.00 €	4 248 €	
Déchets verts professionnels	759		82.00 €	30 372 €	

...



ISDND Lantic

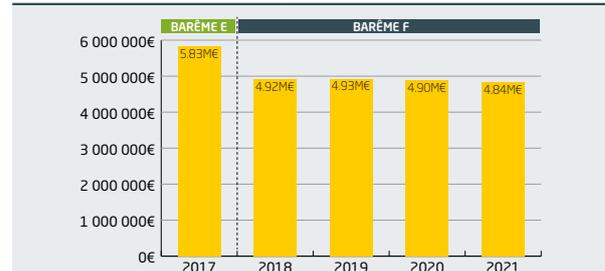
Conventions DAE	903	150.00 €	135 450 €	Soit une quinzaine d'apporteurs locaux
TOTAL	27 374		2 077 031 €	<i>S'agissant des PRODUITS, ce tableau n'indique pas le paiement des charges variables dus aux exploitants, pour le tri/traitement des flux extérieurs sous conventions KERVAL.</i>

E. Soutiens des Éco-organismes 2021 soldés en 2022

CITEO Emballages - barème F

Bilan soutiens 2021		En € HT
Soutien au recyclage		4 491 896 €
Soutien aux autres formes de valorisation		104 749 €
Soutien à l'action de sensibilisation		150 353 €
Soutiens à la connaissance des coûts		89 826 €
Soutiens de transition		0 €
TOTAL		4 836 924 €

COMPARAISON CITEO 2017-2021



CITEO Papier 2021

Standards	Type de flux	Quantité	Barème soutiens	Taux acquittement 2021	Soutiens finaux
2.06	Papier bureautique	80	100 €	61.03 %	4 871 €
1.11	Journaux Revues Magazines	4 544	90 €		249 612 €
1.02	Gros de Magasin	327	80 € x 70%		11 162 €
	PCM à trier (mix fibreux + 1.02)	4 417	80 € x 70%		150 959 €
	PCM à trier - Papiers (Véolia)	28.50	80 €		1 391 €
TOTAL					417 995 €

ÉCO-MOBILIER 2022 - soutiens semestriels

Bilan soutiens 1er semestre 2022		Montant en € HT
Forfait aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)		30 000.00 €
Forfait aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)		0.00 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)		71 795.74 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)		0.00 €
Soutiens à la communication		0.00 €
TOTAL		101 795.74 €

Bilan soutiens 2e semestre 2022		Montant en € HT
Forfait aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)		30 000.00 €
Forfait aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)		0.00 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés séparativement (benne Eco-Mobilier)		74 669.94 €
Part variable aux tonnages de DEA collectés non séparativement (Pas de benne Eco-Mobilier)		0.00 €
Soutiens à la communication		0.00 €
TOTAL		104 669.94 €



F. Subvention d'investissement

Opération	Montant € HT	Commentaires
Accompte travaux Générís - CITEO	180 000 €	
Etude UVE Planguenoual - ADEME	45 350 €	
Solde subvention Maison de la TERRE - Région Bretagne	40 333 €	
Solde subvention caractérisation des encombrants - Région Bretagne	10 756 €	

G. Subvention de fonctionnement

Opération	Montant € HT	Commentaires
Aucune opération en 2022	0 €	

H. Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation par type de flux

	Tonnages	Prix moyen annuel en €/t	TOTAL en € HT	Commentaires
Centre de tri Générís				
Acier	372	38 €	14 200 €	
Alu	123	326 €	40 213 €	
PET Clair (Q7 + Q9)	1 237	704 €	870 909 €	
PET Coloré	213	169 €	35 931 €	
PEHd	334	450 €	150 480 €	
PP	323	437 €	140 946 €	
PS	73	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Films PE	399	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Mix PEHD - PP	29	20 €	579 €	
Flux développement CITEO	19	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
Emballage Liquide Alimentaire	387	10 €	3 865 €	
Cartonnette d'emballages	3 034	120 €	364 991 €	
Mix Fibreux	4 139	41 €	169 020 €	Objet de soutiens CITEO emballages et papiers
Journaux Revues Magazines	4 107	152 €	625 055 €	
Centre Ti Valo				
Métaux ferreux	1 602	120 €	192 240 €	Provenant des ateliers Tri : Sec, Humide, Bois
Métaux non-ferreux	117	500 €	58 500 €	
PVC Menuiserie	18	35,00 €	360 €	
Cartons	29	126 €	3 654 €	
Mix PE/PP	24	30 €	720 €	
Films PE 100% NAT	11	0,00 €	0 €	Pas de recettes mais est soutenu par CITEO
DEEE	1	0,00 €	0 €	
Déchèterie				
Cartons de déchèterie	3131	126 €	427 368 €	Mise en balles sur GENERIS
Métaux	4 391	32 €	140 962 €	Comprend mise à dispo benne + transport

**UVE Planguenoual**

Métaux	466	80 €	37 361 €	
Revente électrique	11 157 Mwh	260 €/Mwh	2 904 233 €	
Autres				
Verre	17 318	18,52 €	320 705 €	Ne transite pas par nos installations, mais recettes via Kerval (titulaire du contrat CITEO)
Rec. Photovoltaïques Lantic	238 Mwh		172 607€	Production électrique hors coûts de fonct.
		TOTAL	1 774 507 €	



Lexique

AAP : Appel à Projet

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CAO : Commission d'Appel d'Offres

CS : Collecte Sélective

CSR : Combustible Solide de Récupération

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets Verts

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GA : Gaspillage Alimentaire

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

LCBC : Loudéac Communauté Bretagne Centre

LTM : Lamballe Terre et Mer

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

PLP : Programme Local de Prévention

PRAC : Produits Rembourrés d'Assise et de Couchage

PE : Polyéthylène

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET : Poly(téréphtalate d'éthylène)

PP : Polypropène

PS : Polystyrène

PVC : Poly-Chlorure de Vinyle

REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Menagères

SBAA : Saint-Brieuc Armor Agglomération

SITTOM-MI : Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur

SMITOM LL : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Launay-Lantic

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TMB : Tri Mécano-Biologique

TZGZD : Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet

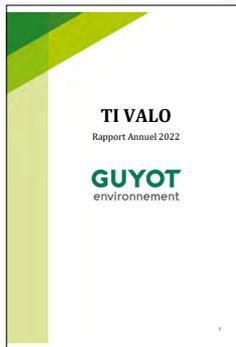
UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique



Annexes

Rapports d'activités des installations :



Centre de tri Ti Valo
Guyot Environnement



Centre de tri Générís
Suez Environnement

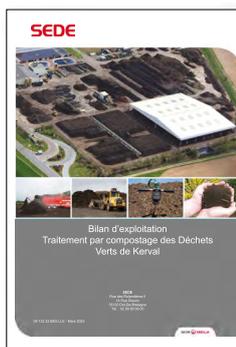


UVE Planguenoual
Suez Environnement



UVO et ISDND Lantic
Paprec Énergies

Rapport d'activité prestations :



Déchets verts
SEDE Véolia

Présentation caractérisations 2022 :



Encombrants
Kerval Centre Armor



Crédit photos :
© Kerval Centre Armor

Rédaction - conception - réalisation :
Kerval Centre Armor

Imprimé à 200 exemplaires
sur papier certifié PEFC

Septembre 2023





SUIVEZ-NOUS :



Adaozan Kerval



www.kerval-centre-armor.fr



Kerval Centre Armor
69, rue de Chaptal | CS 70 556
22 005 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 52 40 20
communication@kerval-centre-armor.fr